

ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ
ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ
ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ ⴰⵎⵓⵔⴰⵏ



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والرياضة

المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين فاس مكناس

Thème de recherche:

**Dynamique du sport scolaire dans le cadre
des associations sportives scolaires:
cas du cycle primaire**



- Auteurs :

Pr. Azizi MIFTAH(Coordonnateur)

Pr. Chaouki MASSAOUDI

Pr. Mustapha ELCHAHEB

Pr. Hassan FILALI

Pr. My Hachem OUAHIDI

Année de formation : 2021-2022

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
GLOSSAIRE	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE	11
DEFINITIONS TERMINOLOGIQUES :	14
1-1- Le Sport scolaire	14
1-2- L'Association sportive	17
1-3 La dynamique	21
L'ENCADREMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA PRATIQUE SPORTIVE AU MAROC :	21
2-1- La constitutionnalisation du sport au Maroc	22
2-6- La loi 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports	30
L'ENJEU DE LA FORMATION DES JEUNES TALENTS :	37
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE	43
1-1- TYPE D'ETUDE	44
1-2- LA POPULATION ET L'ECHANTILLON DE LA RECHERCHE	45
1-3- LE PLAN METHODOLOGIQUE ET LIMITES DE L'ETUDE	45
1-4- LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE EXPERIMENTALE	47
1-4-1 -L'ANALYSE STATISTIQUE DESCRIPTIVE	47
1-4-2- LES PARAMETRES STATISTIQUES UTILISES DANS L'ETUDE :	47
1-4-3- LES TYPES D'ECHELLES DE MESURES :	48
1-4-4- METHODES ET INSTRUMENTS :	48
1-4-5- LIMITES DE L'ENQUETE :	51
1-4-6- COLLECTE DES DONNEES :	52
1-4-7-TRAITEMENT DES DONNEES :	52
1-5- ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	54
A- Analyse et interprétation des questionnaires destinés aux directeurs d'établissements scolaires et les enseignants du cycle primaire	54
1- Les lieux du travail des directeurs et enseignants touchés par l'étude :	57

2- Les secteurs du travail des directeurs et enseignants touchés par l'étude :	58
3- Le nombre des élèves dans les établissements touchés par l'étude :	60
4- L'ancienneté des directeurs et enseignants touchés par l'étude :	60
5- L'analyse et interprétation des réponses des directeurs et enseignants touchés par l'étude :	62
1-6- Synthèse des entretiens avec les inspecteurs d'EPS et les présidents des bureaux de sport au niveau des directions provinciales : Al Hoceima, Meknès, Errachidia	95
A- La réalité du sport scolaire au niveau du cycle primaire :	96
B- Les perspectives de développement du sport scolaire au niveau du cycle primaire	107
C-Discussion des résultats et vérification des hypothèses :	114
CHAPITRE III : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS	122
1- Suggestions proposées par les directeurs et enseignants pour dynamiser l'ASS au cycle primaire	123
1-1 Le recrutement de professeurs spécialisés en EPS au cycle primaire	123
1-2 Les facteurs indispensables pour le redressement du sport scolaire au cycle primaire	123
1-3 La dynamique du sport scolaire dans le monde rural	125
RECOMMANDATIONS DE L'EQUIPE DE RECHERCHE :	126
2-1 -LE STANDARD DE L'INFRASTRUCTURE SPORTIVE ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	127
2-2 -LE STANDARD DE LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT	128
2-3 – LE STANDARD JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	130
2-4 –LE STANDARD TAUX DE PRATIQUANTS	131
2-5 –LE STANDARD GÉNÉRALISATION ET ACCÉLÉRATION DU PROJET 11	132
CONCLUSION	135
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	139

REMERCIEMENTS

Nous tenons, tout d'abord, à remercier le Directeur du centre national d'innovation pédagogique et d'expérimentation (CNIPE) et le Directeur de la direction de la promotion du sport scolaire (DPSS) , président délégué de la fédération royale marocaine du sport scolaire (FRMSS) , qui ont jugé opportun d'aborder un tel sujet en recherche action compte tenu de sa pertinence et de son actualité dans l'optique d'optimiser la pratique sportive dans les écoles primaires au Maroc. En plus nous saluons les trois directeurs d'académies régionales d'éducation et de formation (AREF) notamment celles de Fès-Meknès, de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, et de Deraa-Tafilalet, ainsi que les directeurs des trois directions provinciales concernées par la recherche, à savoir celles de Meknès , Al Hoceima et Errachidia , pour nous avoir facilité la tâche d'accéder aux établissements scolaires concernés par la recherche . Ensuite tous nos remerciements s'adressent à ceux qui ont collaboré de près ou de loin à la réussite de cette recherche, notamment les inspecteurs pédagogiques d'EPS, et du cycle primaire, les chefs des bureaux d'EPS régionaux et provinciaux, les directeurs des centres sportifs, les directeurs d'établissements scolaires, ainsi que les enseignants et les enseignantes exerçant au cycle primaire. Nous saluons tous ceux que nous avons rencontrés sur le terrain au cours de ces derniers

mois de recherche et avec lesquels nous avons réalisé des échanges fructueux. Tous nos sincères remerciements au directeur du CRMEF de la région Fès-Meknès ainsi qu'au directeur adjoint chargé de la formation continue et de la recherche scientifique pédagogique théorique et pratique , qui nous ont épaulé durant notre recherche en nous facilitant la tâche sur le plan administratif et logistique. Merci en fin pour cette passion partagée à toute l'équipe de recherche qui n'a pas cessé de travailler en synergie dans un esprit d'entraide de partage et de mutualisation des efforts de recherche. L'ensemble des membres de l'équipe de recherche ont pu relever le défi de cette recherche action grâce à leur investissement constant, à leur disponibilité et à leur bienveillance.

GLOSSAIRE :

- ASS : Association sportive scolaire.
- AREF : Académie régionale d'éducation et formation.
- CNIPE : Centre nationale d'innovation pédagogique et d'expérimentation.
- CNOM : Comité national olympique marocain.
- CRMEF : Centre régional des métiers d'éducation et formation.
- DPSS : La direction de la promotion du sport scolaire.
- EPS : Education physique et sportive.
- FRMSS : La fédération royale marocaine du sport scolaire.
- ISF : International School Sport Federation.
- MENEPS : Ministère d'éducation nationale de l'enseignement préscolaire et le sport.
- NMD : Nouveau modèle de développement.
- PEI : Projet d'établissement intégré.
- TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.
- UNSS : Union nationale du sport scolaire.

INTRODUCTION

D'après les exigences et orientations de la nouvelle constitution du Royaume¹, notamment ce qui incombe aux pouvoirs publics concernant l'offre d'une éducation de qualité pour tous et à faciliter l'accès des jeunes à la culture, la science, la technologie, l'art et au sport. Et selon l'esprit des recommandations du nouveau modèle de développement économique ainsi que les dispositions de la loi 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports et son décret d'application², qui encadrent les activités des fédérations sportives, et qui incitent ces dernières à contribuer succinctement à la promotion du sport et surtout à l'accès de toutes et tous à la pratique des activités physiques. Et surtout, insistent sur la nécessité du rôle prééminent de la pratique sportive dans tous les âges et les cycles de l'enseignement y compris le primaire dans le développement de la personne.

De ce fait, le sport scolaire présente d'ors et déjà un terrain fertile pour mettre en exergue toutes les aspirations étatiques dans ce sens pour forger un citoyen sain, persévérant, responsable, autonome et tolérant. Et contribuer ainsi au développement de ces capacités motrices et permettre son éducation à la santé et la sécurité et les faire accéder à des valeurs morales et sociales, telles

¹ Dahir n°1-11-91 du 27 chaabane 1432 (29 juillet 2011) portant promulgation du texte de la constitution.

² Décret n° 2-10- 628 du 7 hija 1432 (4 novembre 2011) pris pour l'application de la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports.

que le respect des règles, de soi-même et ainsi d'autrui. De surcroît, le sport scolaire regroupe l'éventail d'activités sportives exercés au sein des établissements scolaires , dans le cadre des associations sportives et présente d'emblée une pratique de masse selon la logique du sport pour tous , et une autre d'élite qui encadre les compétences et les talents pour se confirmer dans les compétitions locales régionales et internationales . Ce domaine de pratique sportive est institutionnalisé par une direction de la promotion du sport scolaire du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement du préscolaire et du sport, ainsi que par la fédération royale marocaine du sport scolaire qui contient près de huit millions d'affiliés.

Il faut noter que le sport scolaire, impacte le développement physique, physiologique et socio-affectif des élèves depuis leurs accès à la scolarité sans occulter l'effet anticipé de la détection des talents pour contribuer au perfectionnement du processus de formation technique. En effet, l'enseignement primaire présente une enceinte adéquate pour contribuer à la promotion du sport scolaire et sport national , du fait qu'il offre un cadre pertinent pour concrétiser toute politique de promotion de ce secteur important qui affecte toutes les dimensions relatives aux pratiquants à savoir les volets éducatif, médicale , préventif, motrice et ludique, et surtout celui de la consécration sportive. C'est dans cet esprit d'analyse, qu'il est nécessaire de mettre le focus sur la dynamisation et la

promotion du sport scolaire au niveau du cycle primaire, vecteur de développement du sport national.

D'après cette réflexion, un amas d'interrogations nous interpelle, comment procéder à la généralisation de la pratique sportive de masse et d'élite dans tous les établissements primaires selon les principes d'équité et de parité et sur tout le territoire national ? , quels sont les instruments financiers et matériels diversifiés susceptibles d'être mobilisés en vue de permettre la qualification de l'infrastructure et les équipements sportifs ? , de quelle manière les acteurs institutionnels doivent agir afin de garantir une pratique sportive de quantité et qualité pour tous les apprenants du cycle primaire ? , quelles sont les mesures à mettre en place en matière de formation sportive, susceptible de perfectionner les prérequis des formateurs et encadreurs aux prés des élèves du primaire ?

Afin de répondre à ces questionnements, il est évident d'émettre d'emblée la problématique suivante : La pratique sportive précoce, régulière et continue dès le jeune âge est une conviction partagée par tous les acteurs du système éducatif. Dans ce sens l'école primaire prétend assurer ce droit humain garanti par les valeurs universelles et toutes les dispositions juridico-institutionnelles, et selon les principes d'équité et de parité. Les garçons et les filles, les seins et les handicapés, le rural et l'urbain, le public et le privé. C'est en effet l'occasion pour ces élèves de

s'épanouir physiquement et techniquement par la mobilisation de son potentiel énergétique individuellement et collectivement et par la participation effective dans les cours programmés et les différentes manifestations sportives adaptées à leur niveau. Néanmoins, le constat actuel présente un décalage entre le souhaitable et le réalisable. D'où la nécessité de mettre en valeur un processus de divulgation de la pratique jumelée par le perfectionnement de l'infrastructure et la formation du personnel selon les exigences et la spécificité de cette catégorie d'âge.

D'après cette minutieuse réflexion, notre recherche met le point sur la vérification de la plausibilité de certaines hypothèses d'actions que nous estimions nécessaire à l'accomplissement de notre recherche. Premièrement, évaluer la vulgarisation et la généralisation de la pratique sportive au niveau du cycle primaire reste en deca des standards pour la promotion du sport scolaire national. Deuxièmement, la réalité de l'infrastructure et équipements sportifs dans les établissements primaires est sous-évaluée voir même inexistante, malgré la diversification des procédés existants de financement. Troisièmement, le bénéfice des élèves du primaire de la pratique sportive sur le plan quantitatif et qualitatif est partielle voire même insuffisant, pour permettre l'atteinte des objectifs escomptés. Quatrièmement, le personnel encadrant présente des carences en matière de formation sportive optionnelle spécialisée relative cette catégorie d'âge.

Du point de vue méthodologique, cette étude empreinte une méthode exploratoire de caractère quantitatif et qualitatif, avec l'utilisation d'outils d'analyses statistiques et des logiciels numériques répondant aux normes scientifiques et surtout, tenir en compte la parité dans l'échantillonnage expérimental.

Les développements de cette recherche abordent dans un premier chapitre le cadre théorique de l'étude, ensuite aborder le cadre méthodologique dans un deuxième chapitre, et puis évoquer dans un troisième lieu l'analyse et évoquer des suggestions et recommandations.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

On ne peut pas évoquer la pratique de l'éducation physique et sportive à l'école marocaine en tant que discipline scolaire fondamentale au même titre que les autres disciplines d'enseignement sans faire allusion aux textes fondateurs qui lui donne sa légitimité dans la sphère scolaire. Mais avant d'aborder les références juridiques, institutionnelles qui sous-tendent la pratique sportive dans notre pays ainsi que les enjeux de la formation des jeunes talents, il s'avère primordial d'évoquer la lettre royale envoyée aux assises de Sekhirat en 2008.³

En effet, cette lettre royale avait primo dressait un constat décevant sur la situation du sport dans notre pays comme disait le souverain : « Ces assises se tiennent dans une conjoncture marquée par une sourde inquiétude qu'ont suscitée chez l'opinion publique nationale les vicissitudes et les fluctuations que connaissent les sports nationaux en général, et qui se traduisent par des résultats aussi maigres que décevants ». Et secundo la lettre du Roi avait tracée la stratégie globale et les orientations qui devaient guider les politiques gouvernementales dans ce sens et pour faire du Maroc une nation sportive par excellence. Ainsi, disait Sa majesté le Roi dans sa lettre : « Nous sommes, en effet, une nation qui aime le sport et qui se mobilise massivement et unanimement pour

³ Lettre royale adressée aux participants aux assises nationales de Sekhirat le 24 octobre 2008.

encourager et porter aux nues ses héros. Elle tire une immense fierté de les voir réaliser tant d'exploits et de voir le drapeau marocain hissé si haut dans les rencontres internationales. La pratique sportive devient, de nos jours, un des droits fondamentaux de l'Homme ». De même ajoute SMR « Nous avons pleinement confiance dans le grand potentiel du sport marocain. Aussi, ne ménagerons-nous aucun effort pour soutenir toutes les bonnes initiatives vouées à l'objectif suprême que nous nous sommes fixé, à savoir faire du sport marocain un modèle exemplaire et un facteur de cohésion sociale et de renforcement de notre rayonnement régional et international ».

On relève aussi dans cette lettre : «Notre objectif ultime est de redynamiser la pratique du sport dans nos villes, nos villages et nos quartiers, surtout populaires, qui constituent un réservoir inépuisable de sportifs pour notre pays. C'est aussi une pépinière féconde où s'est éclo le talent de nombre de nos grands champions, dont certains s'adonnaient, pieds nus, et avec spontanéité, à leur sport favori. Ils se contentaient de l'honneur d'arborer le maillot national, de porter haut le drapeau du Maroc et de faire résonner l'hymne national au cours des rencontres continentales et internationales. A cet égard, Nous exhortons plus particulièrement les collectivités locales et le secteur privé à s'investir pleinement et efficacement comme partenaires du nouveau plan intégré de développement du sport marocain : une stratégie de sport, une

société sportive et une économie du sport. Ils doivent, à cet effet, conjuguer leurs efforts avec ceux des pouvoirs publics et des instances du mouvement sportif et olympique national». De surcroît, Sa Majesté ajoute « Nous devons, par ailleurs, stimuler et dynamiser la vie associative sportive de manière à augmenter le nombre des licenciés, pour le mettre en adéquation avec celui de la population, notamment les jeunes filles et les jeunes garçons qui constituent une réelle pépinière des héros de demain. Dans le même ordre d'idées, il faut œuvrer pour la remise à niveau du sport scolaire et universitaire, eu égard au rôle d'avant-garde qui est le sien dans la détection précoce et la formation des talents prometteurs » Ainsi Sa Majesté avait orienté les responsables dans le secteur de l'éducation à mettre l'accent sur le sport scolaire et universitaire comme un vivier de la détection et de la formation des talents sportifs.

Après la lettre royale en 2008 et quelques années plus tard, une nouvelle constitution voit le jour en 2011 dans notre pays reconnaissant la pratique sportive comme un droit fondamental. La nouvelle constitution marocaine comme norme juridique suprême encadre la pratique sportive et lui donne un intérêt fulgurant pour garantir la promotion sociale, économique et culturelle.

1- DEFINITIONS TERMINOLOGIQUES :

1-1- Le Sport scolaire :

La notion du sport scolaire, par la conjonction des deux termes « sport » et « scolaire » est à concevoir dans un contexte particulier, bipolaire. Nous repérons une influence respective de ces deux systèmes : le système sportif qui détermine le support c'est à dire les pratiques compétitives. Son influence s'effectue sur les modalités et les formes de pratiques, en fait sur l'objet. Et le système scolaire qui impose le secteur d'intervention, le temps de pratique, la réglementation et assure grâce à ses fonctionnaires l'animation. Son influence apparaît alors sur la fonction du rapport au sujet.

Dans cette optique, M.CONSTANT définit le sport scolaire ainsi : « il n'y a pas une définition du sport qui appartient aux fédérations et une autre définition à l'U.N.S.S. (A.S.S)...il n'y a qu'un sport. »⁴ De même J.GAUGEY, affirme que le sport scolaire reste un apanage de de toute sorte de compétitions, il confirme que la compétition est un outil privilégié de toute activité physique qui ne conduit pas à des compétitions ou à des rencontres n'aura pas sa place à l'U.N.S.S (A.S.S)⁵.

⁴ Constant.M, Revue EPS n° 205. 1987.

⁵ Gaugey. J, Revue EPS n° 266. 1990.

Ainsi sur le plan institutionnel, on peut lire dans le portail du MENEPS la définition qu'on donne au sport scolaire de même qu'une sélection des buts et objectifs poursuivis par celui-ci ⁶:

- Le sport scolaire est l'ensemble des activités sportives pratiquées au sein des établissements scolaires dans le cadre de l'association sportive scolaire et encadrées par les professeurs de l'éducation physique et sportive. Ces activités sont couronnées par des compétitions locales, régionales, nationales et internationales où les élèves se distinguent et révèlent leurs dons et leurs compétences ».

Le sport scolaire vise à développer les capacités des apprenants et à parfaire leurs compétences sportives selon les dimensions suivantes :

- La dimension médicale et préventive ;
- La dimension éducative et sociale ;
- La dimension motrice et ludique ;
- La dimension sportive ;
- La dimension d'appartenance à l'établissement, à la direction provinciale, à la région et au pays ;
- La dimension du développement et d'économie.

⁶ www.men.gov.ma.

Parmi les objectifs assignés au sport scolaire qu'on peut citer à titre indicatif :

- Promouvoir le sport scolaire au sein des établissements scolaires et encourager tous les élèves à pratiquer le sport régulièrement ;
- Acquérir les connaissances relatives à la santé et à la prévention résultant d'une pratique utile des activités sportives ;
- Développer les compétences cognitives, sportives et cinétiques des élèves ;
- Représenter l'établissement lors des compétitions sportives scolaires nationales et internationales dans le but de promouvoir le sport scolaire et son rayonnement et représenter le pays et la patrie de la façon optimale ;
- Préparer les élèves pour une pratique sportive régulière afin d'ancrer en eux le besoin du mouvement et de la pratique sportive au terme des études scolaires ;
- Organiser des manifestations sportives scolaires locales, régionales, nationales et internationales dans la mesure où elles constituent des opportunités nécessaires pour former des cadres sportifs, améliorer les infrastructures sportives et développer les provinces et les régions.

1-2- L'Association sportive :

L'association sportive scolaire (A.S.S), donne donc un prolongement que maintiennent certains élèves à tel ou tel sport en leurs permettant une pratique plus consistante au sein des associations sportives. Ces associations, n'ont pratiquement pas pour objectif majeur la formation d'une élite proprement dite. Cette tâche relève d'autres secteurs et nécessite des entraînements intensifs, exige beaucoup de temps (plus de 10 heures hebdomadaires), une infrastructure et un matériel hautement sophistiqués.

Dans le souci de dégager une élite sportive par le biais de la compétition scolaire, il convient de partir de la masse, c'est pourquoi les activités d'A.S.S se déroulent en deux actions parallèles, l'une consacrée aux épreuves de masse, l'autre aux championnats inter- établissements, locaux , régionaux , nationaux et internationaux.

Dans ce sens, nous pouvons définir l'A.S.S de masse comme une activité pour tous, elle touche la masse des élèves en leur permettant de vivre des rencontres interclasses, des challenges ou d'autres activités organisées à l'intérieur de l'établissement. D'un point de vue institutionnel, l'A.S.S de masse est à la portée de tous les élèves et doit fonctionner toute l'année scolaire, elle doit toucher

un minimum de 50% des garçons et 50% des filles, elle est organisée au sein de l'établissement et contrôlée par la F.R.M.S.S.

L'A.S.S d'élite, contrairement à l'A.S.S de masse, ne doit toucher que les meilleurs joueurs par catégorie et par A.P.S. Une fois détectés, formés et entraînés, les joueurs sélectionnés vont disputer les rencontres officielles, organisées avant par la F.R.M.S.S. Elle se déroule le mercredi et le vendredi. Cependant, les rencontres vont avoir lieu à tous les niveaux à savoir le local, régional et national, voire même international.

De l'autre côté, les structures de l'A.S.S, se hiérarchisent de la manière suivante :

- Au niveau de l'établissement : Le bureau d'A.S.S.
- Au niveau local : Le bureau du sport scolaire au niveau de la direction provinciale.
- Au niveau régional : Le bureau du sport scolaire au niveau de l'AREF.
- Au niveau national : depuis 1996 par la F.R.M.S.S.
- Au niveau Africain : L'ISF Afrique.
- Au niveau international : L'ISF Monde.

L'A.S.S vise en général, le développement et l'animation dans les établissements scolaires d'une vie associative comme cadre

éducatif répondant aux besoins des élèves qui veulent pratiquer le sport de leurs choix avec leurs pairs. Une demi-journée hebdomadaire au cycle secondaire qualifiant et deux demi-journées au cycle secondaire collégial, sont réservées à cette activité facultative à laquelle n'adhèrent que les élèves volontaires dont la proportion ne dépasse guère 10% de l'effectif total des élèves scolarisés.

L'A.S.S existe dans toutes les directions provinciales du MENEPS et AREFs du Royaume. Dans certaines régions, elle a même le statut de club. Il faut noter que 80% des installations sportives du royaume sont détenues par les établissements scolaires parfaitement répartis dans toutes les régions. L'intérêt de l'A.S.S se justifie par son rôle dans l'émergence des sportifs nationaux de qualité, les moyens et les ressources humaines mobilisées ainsi que la masse des élèves concernés font de cette activité, l'un des piliers majeurs dans la détection et voir même la formation des champions de haut niveau.

1-3- La dynamique :

C'est un terme qui manifeste de l'énergie et de l'efficacité dans un sens actif et énergique. Il considère en effet les phénomènes dans leur évolution dans le temps.

Cette notion peut révéler plusieurs acceptions et domaines d'utilisations à savoir :

- Dynamique du groupe : Les lois empiriques régissant le comportement d'un groupe défini et fondées sur la constatation d'un système d'interdépendance entre ses membres. Issue des théories de K. Lewin, elle a particulièrement été étudiée dans le domaine du leadership, celui de la conformité, et dans les processus d'influence.
- Dynamique sociale : Selon A. Comte, partie de la sociologie qui étudie les changements ou les étapes successives dans l'évolution des faits sociaux.
- Dynamique statistique : Méthode d'étude du comportement dynamique des systèmes sous l'effet des signaux de commande et des perturbations auxquels ils sont soumis.
- Analyse dynamique : Analyse des relations entre variables économiques au cours du temps.

Nous entendons par la dynamique des ASS, l'analyse des relations entre les composantes institutionnelles, structurelles, fonctionnelles, humaines et matérielles du sport scolaire. C'est l'étude des activités sportives dans les établissements scolaires pour

mettre en œuvre les programmes et initiatives initiées par la DPSS, la FRMSS et les différents organismes d'intervention au niveau local, provincial, national et international. La dynamique vise l'étude du mouvement interne et externe de tous les acteurs du sport scolaire. Les indicateurs d'évaluation de la dynamique des ASS peuvent être liés au nombre des bénéficiaires des activités sportives, le nombre d'évènements sportifs organisés au sein de l'école et par le taux de participation aux manifestations sportives aux différents stades de compétition locale, régionale, nationale et internationale. La dynamique du sport scolaire au cycle primaire touche donc, tous ce qui est d'ordre organisationnel et fonctionnel d'une ASS.

2- L'ENCADREMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA PRATIQUE SPORTIVE AU MAROC :

L'arsenal juridique sou tendant le développement et la promotion du sport et de l'éducation physique dans notre pays, se constitue des articles de la constitution traitant de la pratique sportive et de l'éducation physique ainsi que de la loi 30-09 et son décret d'application.

2-1- La constitutionnalisation du sport au Maroc :

Le 1er juillet 2011 a vu l'adoption de la nouvelle Constitution dans notre pays⁷. Le Maroc rentre au rang des pays au monde dont la loi fondamentale consacre le droit au sport comme un droit constitutionnel des citoyens et le place au rang de levier du développement humain. Dans ce cadre et de manière exceptionnelle la nouvelle constitution proclame explicitement pour la première fois que le droit au sport demeure garanti aux citoyens, tout en mettant l'accent sur le rôle et la responsabilité de l'Etat, des pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour créer les conditions nécessaires favorisant le succès de la pratique du sport. Ainsi l'article 26 précise dans ce sens que «les pouvoirs publics apportent, par des moyens appropriés, leur appui au développement de la création culturelle et artistique, et de la recherche scientifique et technique, et à la promotion du sport. Ils favorisent le développement et l'organisation de ces secteurs de manière indépendante et sur des bases démocratiques et professionnelles précises»⁸. Ainsi on peut lire à travers la constitution le rôle crucial que doivent jouer les pouvoirs publics pour promouvoir la pratique sportive au sein de la société marocaine. De surcroit on peut déduire que le rôle de l'Etat dans le redressement du sport scolaire en général et celui du secteur primaire en particulier s'avère

⁷ Constitution de 2011 déjà cité.

⁸ Article 26 de la constitution

constitutionnellement déterminé. En réalité, étant donné que le sport s'ouvre massivement aux jeunes, l'article 33 de la constitution indique , qu'il incombe aux pouvoirs publics à prendre toutes les mesures appropriées pour permettre à la jeunesse marocaine l'accès à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines ⁹.

L'article 33 préconise ainsi : « Il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées en vue de :

- Étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays,
- Aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle,
- Faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines.

Il est créé à cet effet un Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative ».

⁹ Article 33 de la constitution.

2-2- Le nouveau modèle de développement :

A cet égard, le Nouveau Modèle de Développement (NMD)¹⁰, élaboré par une Commission spéciale sur Hautes Instructions de SM le Roi, voulait affirmer la Haute sollicitude Royale vis-à-vis du sport et de la jeunesse. Le nouveau modèle de développement avait l'ambition de concrétiser la vision royale tracée dans la lettre envoyée au assises de Sekhirat dans laquelle Sa Majesté avait affirmé que “Le sport est un levier fort de développement humain, d'inclusion, de cohésion sociale et de lutte contre la misère, l'exclusion et la marginalisation”,

Le rapport a également mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un programme national intégré de la jeunesse, géré au niveau territorial et capable de couvrir l'ensemble des besoin identifiés chez les jeunes : culture et arts, sport et loisirs, inclusion socio-économique, participation citoyenne et assistance sociale, en appelant à cet égard à mettre en place un programme national intégré de la jeunesse, géré dans les territoires par des entités professionnelles sous contrat de performance. Le rapport de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement ne s'est pas contenté du simple diagnostic, mais il a fait des propositions et donner des solutions pour le développement de l'infrastructure sportive régionale, tout en priorisant le principe d'accorder

¹⁰ Le nouveau modèle de développement, avril 2021.

l'importance nécessaire aux besoins et aux revendications de la jeunesse, considérant le sport comme un moyen pour favoriser le rayonnement et le développement du Royaume.

2-3- La charte d'éducation et formation¹¹ :

Personne n'ignore que l'apparition de la charte nationale de l'éducation et la formation avait constitué un événement historique capital dans l'histoire de l'enseignement au Maroc. En effet, compte tenu des carences et des dysfonctionnements dont souffrait le système éducatif marocain à l'époque, la charte nationale dans sa vision réformiste avait pour ambition de lui donner un souffle nouveau tout en le mettant sur les bonnes rails.

Ainsi, pour assoir la réforme de l'enseignement sur de bonnes bases, les concepteurs de la charte nationale de l'éducation et de la formation avaient mis en place 19 leviers agissant en synergie pour améliorer la rentabilité du système éducatif marocain.

Par ailleurs, dans le volet de la charte qui nous intéresse le plus et qui est en étroite relation avec notre objet de recherche, c'est bien évidemment le pilier 12 consacré exclusivement au sport et à l'éducation physique. Ce levier est intitulé : - Promouvoir les activités sportives, l'éducation physique scolaire et universitaire et les activités parascolaires. A travers ce levier la charte précise que

¹¹ La charte d'éducation et formation, élaboré par la commission spéciale d'éducation et formation, octobre 1999.

l'éducation physique et sportive ainsi que les activités parascolaires sont considérées comme un domaine crucial et obligatoire, aux niveaux des enseignements primaire, collégial et secondaire. Ce domaine comprend des cours et des activités qui participent au développement physique et psychique et à l'ouverture culturelle et mentale de l'apprenant.

Alors que l'EPS est marginalisée dans le secteur de l'enseignement primaire, la charte de l'éducation et de la formation précise dans le même levier : «L'éducation physique et sportive doit faire l'objet du même intérêt et de la même importance accordés aux autres disciplines d'enseignement : ses horaires doivent être fixés avec soin, en consacrant une partie à des cours théoriques, permettant à l'apprenant d'acquérir les notions de base du champ cognitif de ce domaine ».

Dans le même ordre d'idées la charte ajoute : « Les objectifs seront focalisés sur l'acquisition et le développement des habiletés perceptives et motrices de base, des connaissances et des savoirs relatifs à la santé, la qualité de la vie et l'écologie, ainsi que des attitudes et des comportements conformes à la déontologie du sport, la compétition loyale et le sens de l'autonomie et de la responsabilité ». De plus, le levier 12 de charte précise que : « Les professeurs chargés de l'éducation physique et sportive sont tenus d'accorder un intérêt particulier à détecter et encourager les élèves

doués de talents exceptionnels et les orienter vers l'excellence dans la compétition sportive ». Pour couronner toute cette réforme la charte nationale de l'éducation et la formation a eu le mérite de penser à la création et la mise en place « des instances régionales de recherche, d'évaluation et de promotion de l'éducation physique, du sport scolaire et universitaire et du sport national en général » Ceci bien évidemment dans le but de :

- Effectuer des recherches théoriques et appliquées, techniques et professionnelles, visant la connaissance des profils psycho-socio-biologiques des enfants scolarisés, la production de critères et d'outils d'évaluation des capacités sportives des jeunes, la découverte des vocations sportives, le développement de programmes scolaires et d'entraînement dans les différentes disciplines sportives, la production de supports didactiques utilisables par les enseignants et les entraîneurs sportifs ;

- Fournir aux établissements d'éducation-formation et aux associations et fédérations sportives, des consultations afférentes à la résolution de problèmes liés à l'exercice de l'éducation physique et du sport ;

- Evaluer les apprentissages sportifs, les programmes et les institutions, participer à l'amélioration des programmes actuellement en vigueur et à la mise en place des nouveaux programmes et stratégies pédagogiques.

Par ailleurs, devant cette volonté noble de changement et ses objectifs ambitieux quel impact la charte de l'éducation et la formation a eu par rapport à la réalité de l'enseignement de l'EPS dans notre pays ? Il semblerait que la moisson était maigre non seulement pour l'enseignement de de l'EPS surtout dans le cycle primaire, mais encore pour l'ensemble du système éducatif. Et c'est la raison pour laquelle un programme d'urgence a été conçu pour pallier au retard dans l'application des objectifs de la charte nationale de l'éducation et la formation.

2-4- Programme d'urgence et éducation physique et sportive :

Pour combler le retard dans la réforme initié par la charte nationale de l'éducation et la formation, un projet spécifique a été mis en place pour redresser la situation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ou l'attention a été surtout focalisée sur le cycle primaire. Le projet en question a été dénommé E1P6. Ainsi l'évaluation faite par l'équipe des concepteurs du programme d'urgence a levé le voile dans son constat sur la non généralisation de l'enseignement de l'EPS au niveau primaire faute d'infrastructure et de professeurs qualifiés pour enseigner cette discipline.

Après avoir rappelé les principales orientations fixées par la charte considérant l'éducation physique et sportive comme un domaine crucial et obligatoire, aux niveaux de l'enseignement

primaire, collégial et secondaire, le projet E1P6 se fixe comme objectif de promouvoir et développer l'éducation physique et le sport scolaire.

L'ambition affichée à travers le projet E1P6 dans le cadre du programme d'urgence 2009-2012, consiste dans les mesures préconisées l'exécution d'un programme de réhabilitation et de mise en place des installations et des équipements sportifs adéquats dans 3000 écoles disposants d'espaces pour la construction des terrains. De même le projet prévoit l'organisation de sessions de formation au profit des enseignants au niveau du primaire.

2-5- La vision stratégique et la pratique sportive scolaire¹² :

Le conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, qui est une institution constitutionnelle instaurée par la constitution de 2011, a contribué à l'édification de la vision stratégique 2015-2030. Bien évidemment, cette vision a vu le jour après un effort colossal des différentes commissions du conseil chargé de son élaboration, après un état des lieux de la situation du système éducatif marocain et l'implication dans sa mise en œuvre de tous les acteurs et intervenants. Ceci dit que, que ce travail minutieux a abouti à mettre en œuvre une stratégie visant de combler les déficits constatés, et à orienter les décideurs de mener des actions qui visent, une école de l'équité et de l'égalité des

¹² Vision stratégique de la réforme 2015-2030.

chances, et aussi de qualité pour tous, ainsi que de la promotion de l'individu et de la société.

Le domaine du sport scolaire a bel et bien fait l'objet de cette vision stratégique, surtout qu'il est considéré comme un levier de développement de l'élève et par son effet positif sur son comportement, sa culture, et sa santé, en vue d'être utile dans sa société. Cette volonté s'exprime vraisemblablement dans la loi cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique qui encadre les recommandations de la vision stratégique et se concrétise surtout dans ses plans et programmes de mise en œuvre¹³.

2-6- La loi 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports ¹⁴ :

Suite aux recommandations de la lettre Royale lors de la tenue des assises du sport à Sekhirat en 2008, le législateur marocain, a voulu à ce titre réguler le mode de gestion du sport et mettre fin à l'immobilisme dont souffre certaines institutions sportives. C'est d'ailleurs dans cet esprit-là que la loi 30-09 a vu le jour, et a permis

¹³ Dahir n° 1-19-113 du 7 hijra 1440 (9 août 2019) portant promulgation de la loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

¹⁴ Dahir n° 1-10-150 du 13 ramadan 1431 (24 août 2010) portant promulgation de la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports.

de donner aux associations sportives un cadre juridique différent de celui des autres associations.

De prime à bord, la loi 30-09 met en exergue dans son préambule, que le développement du sport est le premier jalon dans le processus d'édification d'une société démocratique et moderne, processus selon la loi 30-09 qui constitue l'un des grands projets de société. De surcroît elle passe à préciser le rôle sociétal et économique du sport qui paraît comme le plus évident mais également le mieux à même de justifier l'implication de l'Etat dans ce secteur. Certes, si l'éducation physique et la pratique des activités sportives sont d'intérêt général, cependant, leur développement relève d'une mission de service public que l'Etat avec les autres personnes de droit public ou de droit privé devraient assurer.

Dans son chapitre premier Article , la loi 30-09 insiste sur le caractère obligatoire de l'enseignement de l'EPS au sein des établissements d'éducation et d'enseignement scolaire public ou privé, des établissements de formation professionnelle publique ou privé, des établissements pénitentiaires ainsi qu'au sein des universités et des établissements d'enseignement supérieur public ou privé. Secundo la même loi suivant l'article 3 insiste sur le caractère obligatoire de la constitution des ASS au sein des établissements scolaires. Pourtant devant l'obligation juridique de la constitution des ASS quand est-il de la réalité de leur constitution

au sein des établissements scolaire surtout au niveau de l'enseignement primaire ?

De plus l'article 5 de la Loi 30-09 prévoit le regroupement des associations sportives ainsi constituées en un organe fédérale appelé la FRMSS, en précisant dans le même article : « Les associations des établissements d'éducation et d'enseignement scolaire public ou privé ou de formation professionnelle publique ou privée se constituent en la Fédération royale marocaine des sports scolaires F.R.M.S.S, qui a pour mission de développer et promouvoir le sport scolaire, et est régie par le dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association, tel que modifié et complété¹⁵. Il faut noter que par la présente loi, les statuts de la F.R.M.S.S, doivent être approuvés par l'administration. Les associations sportives au Maroc sont constituées conformément aux dispositions du même Dahir du 15 novembre 1958 déjà cité.

2-7- La loi cadre 51-17 d'éducation et formation et recherche scientifique :

La promulgation de la loi cadre 51-17, qui met en œuvre les directives de la vision stratégique 2015-2030 élaboré par le conseil supérieur de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique dans la perspective de créer une nouvelle école fondée sur la qualité, l'équité et l'égalité des chances. Cette loi est un texte

¹⁵ Le Dahir n°1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association, tel que modifié et complété.

annonceur d'une série de mesures qui s'étalent sur une période allant jusqu'à 2030.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la loi cadre 51-17, un portefeuille de projets est mis en place par le MENEPS. Il s'agit précisément du projet 11 relatif à la promotion du sport scolaire. Celui-ci insiste sur l'instauration d'une filière sport-étude dans le cursus scolaire, et de créer des centres sportifs dans les établissements de l'enseignement collégial pour les élèves du cycle primaire qui sont dépourvu de la pratique sportive pendant cette période crucial de l'enseignement et de développement de la personne. En outre, le projet vise la généralisation de la création des associations sportives dans tous les établissements de l'enseignement scolaire public ou privé, y compris, celle de l'enseignement primaire. Ainsi, veiller sur l'offre et la formation des directeurs d'établissements et enseignants d'EPS spécialisés dans la gestion administrative et financière des associations sportives scolaires. Sans omettre leur formation dans les techniques et règlements des sports proposés, et concevoir des projets sportifs sous forme de contractualisation avec les équipes pédagogiques, destinés à améliorer le niveau de participation sportive dans chaque établissement scolaire. De plus, diversifier les activités sportives

chaque année et multiplier les efforts dans le but de garantir la consécration au niveau local, régional, national et international¹⁶.

2-8- La DPSS et la FRMSS :

Le sport scolaire est encadrée institutionnellement par deux instances distinctes intégrées et complémentaires, à savoir la DPSS et la FRMSS surtout pour jouer un rôle important dans l'organisation des évènements sportifs et assurer la formation des élèves et pouvoir détecter les jeunes talents gage de la promotion du sport national. Il faut noter que la DPSS fait partie de l'organigramme du MENEPS, alors que la FRMSS est affilié au comité national olympique marocain (CNOM) comme toutes les autres fédérations royales, qui sont toutes à leur tour sous la tutelle du MENEPS. Ces deux instances veillent à réglementer et développer le sport scolaire au Maroc tout en assurant son suivi¹⁷.

En effet, il est judicieux d'évoquer l'évolution historique de ces deux structures. Ainsi, dès 1929, une commission centrale fédérale et scolaire de l'éducation physique et du sport a vu le jour, avec la création trente ans après (1959) d'une commission du sport scolaire et universitaire et d'une inspection générale de l'éducation physique et du sport scolaire dans la même année. En outre, une division de l'éducation physique et du sport scolaire a été instituée en 1973 et

¹⁶ Le portefeuille des projets pour mettre en œuvre les dispositions de la cadre loi 51-17 relative au système de l'éducation et de la formation et recherche scientifique.

¹⁷ www.outdoors.ma/od-dossiers ; Le sport scolaire au Maroc, une brèche vers l'avenir.

un service d'éducation physique et sport scolaire en 1975. Vers 1986, l'Association marocaine du sport scolaire a été créée, avant la naissance en 1994 de la direction de l'éducation physique pour le sport et la santé. Il faut préciser que le 28 mai 1996, a été instituée la Fédération royale marocaine du sport scolaire (FRMSS), puis la direction du sport scolaire en 1998, devenue par la suite Direction de la promotion du sport scolaire en 2002¹⁸.

Concernant la DPSS , elle a pour missions de promouvoir et organiser les activités sportives en milieu scolaire public et privé , représenter le MENEPS au sein de la fédération royale marocaine du sport scolaire , assurer l'élaboration et le suivi d'une banque de données des athlètes scolaires , assurer les relations avec les différentes organisations sportives nationales, internationales et notamment le comité national olympique marocain et les fédérations marocaines de sport en concertation avec les autorités gouvernementales concernées et assurer la formation continue du personnel d'encadrement des athlètes scolaires¹⁹.

Alors que la FRMSS qui est considérée comme association, est régie pour sa constitution et son fonctionnement par le dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association tel que modifié et complété, a pour mission de définir les bienfaits du sport scolaire aux établissements et instituts concernés ,

¹⁸ Le Décret n°2-02-382 du 17 juillet 2002 relatif aux compétences et l'organisation du ministère de l'éducation nationale.

¹⁹ www.frssdpss.com

promouvoir et encourager la généralisation du sport scolaire dans les établissements d'éducation et d'enseignement scolaire public ou privé, ou de formation professionnelle publique ou privée , Contribuer à faire du sport scolaire un moyen facilitant et renforçant les liens de fraternité entre les élèves et les encadrants , superviser et encadrer des équipes nationales scolaires , Soutenir les activités des associations et assurer leur coordination pour bien participer au développement du sport scolaire , Contribution à améliorer la recherche, l'étude, la publicité, l'édition, la traduction dans les domaines du sport scolaire , et finalement coordonner et coopérer avec les différents départements et les organismes nationaux et superviser les activités sportives²⁰.

De surcroît, ces instances institutionnelles ont mis en place une stratégie pour la promotion du sport scolaire, reposant en particulier sur le soutien au sport pour tous et l'ouverture sur les sports qui attirent la jeunesse, à travers le renforcement des rôles des associations sportives scolaires. Elles ont accordé un intérêt particulier à la participation de l'ensemble des apprenants dans le cursus du sport-étude, et dans les différentes compétitions, ainsi que la généralisation des centres sportifs pour le cycle primaire. Dans la même perspective, plusieurs partenariats et accords sont mis en place avec les autres fédérations , qui visent la généralisation de la pratique des sports objets de coopération , au sein des

²⁰ www.frmsdpss.com

établissements scolaires et l'instauration du cursus sport étude , et l'organisation de sessions de formation au profit des cadres sportifs scolaires , et la réalisation de projets communs visant le développement du sport scolaire et civil²¹.

A-3- L'ENJEU DE LA FORMATION DES JEUNES TALENTS :

La place et le rôle du sport dans la scène internationale sont devenus incontestablement très importants. Toutes les nations veulent avoir des sportifs qui les représentent dignement dans les grands rendez-vous internationaux. En effet les enjeux politiques, économiques et l'impact médiatique ont ouvert la voie à une ruée vers les médailles. En réalité, cette situation a poussé les chercheurs dans le domaine du sport à démultiplier leurs recherches pour accroître leurs connaissances scientifiques en matière de stratégies et de méthodes d'entraînement permettant de rendre meilleures les performances des sportifs dans le but ultime de décrocher le podium. Parce que tous les sportifs rêvent de monter sur le podium même les plus jeunes parmi eux. Il est bien évident que cette course vers la performance a changé la représentation des plus jeunes par rapport à leur pratique sportive ce qui les a poussé à entamer précocement leur pratique sportive. De ce fait l'ASS au niveau du

²¹ www.mapexpress.ma ; Quatre questions au directeur de la DPSS au MEN Mr Mili.A.

cycle primaire apparaît comme le meilleur moyen offert aux jeunes scolarisés marocains de développer leurs compétences dans leur sport préféré. En réalité, sur la base d'un certain nombre de recherches : Les **travaux d'Ericsson et collaborateurs**²². Les auteurs ont conclu qu'il faut commencer tôt un entraînement spécifique pour pouvoir espérer un jour atteindre l'excellence dans un domaine sportif particulier. De plus, les auteurs ont suggéré qu'il fallait à peu près 10 ans d'entraînement ou 10.000 heures de pratique orientée pour atteindre un niveau d'excellence dans une discipline sportive donnée. De plus, selon les mêmes auteurs ses heures de pratique devraient s'intensifier pendant les phases critiques de développement de l'enfant. Dans les pays développés la représentation selon laquelle la réussite sportive pendant l'enfance est le prélude d'un succès sportif à l'âge adulte, est de plus en plus consolidée. Les parents restent inquiets du fait que si leurs enfants ne se spécialisent pas très tôt, ils ne pourront plus rattraper ceux qui ont commencé avant eux.

Par ailleurs, si l'option d'entamer précocement les entraînements s'avère une nécessité incontournable pour la formation des jeunes talents marocains dans le cadre des ASS, la question à laquelle on doit répondre, est de savoir à quel moment l'entraînement précoce s'impose ?

²² Ericsson, K. A., Krampe, R. T., & Tesch-Römer, C. (1993). The role of deliberate practice in the acquisition of expert performance. *Psychological review*, p 363.

Les spécialistes dans le domaine distinguent deux types d'activité sportive : Les sports qui doivent commencer tôt sont dénommés hâtifs, pour lesquels on repère une intensification des apprentissages techniques. Cependant la vigilance doit être adoptée afin de favoriser le meilleur développement de tous les jeunes sportifs, en garantissant, tout particulièrement leur santé et leur bien être tout au long de leur carrière. En plus, en vue de sortir de la monotonie et éviter le stress un autre sport complémentaire doit être encouragé. Une activité de danse par exemple pourra être prescrite parallèlement pour un gymnaste. Sans oublier d'intégrer les activités ludiques à l'entraînement pour répondre aux besoins des élèves pour cette tranche d'âge, tout en veillant à l'adaptation des charges à l'entraînement qui demeure un principe à respecter pour éviter aux élèves les troubles endocriniens, les blessures et leur laisser un peu de temps libre.

Cependant, certains auteurs comme Jayanthi et coll,²³ considèrent que certains sports peuvent être abordés tardivement en spécialisation vers l'âge de 12 ans et principalement les sports à composante physique comme (l'athlétisme, le cyclisme, l'aviron, l'haltérophilie, le triathlon, ...)

²³Jayanthi, N., Pinkham, C., Dugas, L., Patrick, B., & LaBella, C. Sports specialization in young athletes evidence-based recommendations. *Sports Health : A Multidisciplinary Approach*, 2012.

Tableau récapitulatif de la pratique de certaines activités sportives en fonction de l'âge et recommandations.

	Sports à maturité hâtive	Sports à haute composante technico-tactique	Sports à haute composante physique
Exemples	Gymnastique, danse, patinage artistique, ...	Football, tennis, basketball, hockey, badminton, ...	Athlétisme, haltérophilie, aviron, triathlon, ...
Quand commencer ?	Commencer tôt le sport (entre 5 et 8 ans) Favoriser d'autres pratiques sportives complémentaires	Diversification précoce Découverte du sport entre 5 et 10 ans	Diversification précoce Le sport peut être découvert après 12 ans.
Recommandations	<p>Donner de l'importance à l'amusement</p> <p>Adapter la charge d'entraînement et les exercices aux caractéristiques des enfants</p> <p>Veillez à une alimentation saine</p> <p>Eviter les pratiques traumatisantes</p> <p>Durant l'enfance, laisser du temps pour d'autres activités.</p> <p>Modèles de compétitions adaptés et originaux</p> <p>Eviter les sélections de jeunes basées sur les seuls critères de performance.</p>	<p>Donner de l'importance à l'amusement</p> <p>Favoriser les périodes de jeu libre et spontané</p> <p>Développer la motricité globale en premier lieu</p> <p>Favoriser une pratique polysportive durant l'enfance</p> <p>Ne pas spécialiser à un poste trop tôt</p> <p>Modèles de compétitions adaptés et originaux</p> <p>Eviter les sélections de jeunes basées sur les seuls critères de performance.</p>	<p>Donner de l'importance à l'amusement</p> <p>Favoriser les périodes de jeu libre et spontané</p> <p>Favoriser une pratique polysportive durant l'enfance</p> <p>Développer la motricité globale en premier lieu</p> <p>Modèles de compétitions adaptés et originaux</p> <p>Eviter les sélections de jeunes basées sur les seuls critères de performance.</p>

Recommandations de bonne pratique chez l'enfant en fonction du type de sport

Sans aucun doute, l'ASS donne l'occasion aux élèves marocains d'exercer en masse leurs sports préférés. De surcroît à l'intérieur de cette pratique sportive de masse la détection des

talents devient un impératif majeur comme le souhaite les orientations de Sa Majesté Le Roi, la constitution marocaine, la loi 30-09 et la loi cadre 51-17, la charte nationale de l'éducation et formation et la vision stratégique. Certes, l'ASS à vocation d'offrir à tous les élèves du primaire marocain la possibilité de s'adonner à une pratique sportive déterminée. Cependant, un talent sportif est un sujet généralement jeune qui présente une ou plusieurs aptitudes supérieurement développées autorisant de pronostiquer de fortes probabilités d'atteindre à plus ou moins long terme un haut degré de performance dans un domaine donné. Ceci bien évidemment est atteint, si le jeune possède la volonté et s'il exerce dans des conditions favorables à son épanouissement.

Ainsi ils sont trois critères essentiels qui permettent de renseigner concrètement s'il s'agit ou non d'un talent sportif :

-L'état de développement de l'aptitude généralement très au-dessus de la moyenne à un âge donné.

-La vitesse de développement de cette aptitude lorsqu'elle rencontre les conditions les plus favorables.

- Et la motivation qu'il manifeste pour aller le plus loin possible, selon George Gazorla²⁴.

La réalisation d'une batterie de tests recouvrant les principales capacités de nos élèves dans le cadre d'un dépistage et d'un suivi évaluation de leurs progrès s'avère indispensable. Ici nous rappelant

²⁴ Cazorla.G ; « De la pratique sportive du débutant à celle du sportif de haut niveau », troisième colloque international de la Guadeloupe ; 15-16-17 Décembre 1994.

que la charte de l'éducation et la formation dans son levier 12 a eu le mérite de penser à : « Effectuer des recherches théoriques et appliquées, techniques et professionnelles, visant la connaissance des profils psycho-socio-biologiques des enfants scolarisés, la production de critères et d'outils d'évaluation des capacités sportives des jeunes, la découverte des vocations sportives, le développement de programmes scolaires et d'entraînement dans les différentes disciplines sportives, la production de supports didactiques utilisables par les enseignants et les entraîneurs sportifs » .

Ainsi, devant cet arsenal de connaissances, à la fois juridique, institutionnelles et scientifiques, l'urgence d'ouvrir le chantier de la réforme du sport scolaire au niveau de l'enseignement du primaire marocain, s'avère une nécessité incontournable, pour le faire sortir de l'impasse et pour faire de lui un vecteur de développement, comme le souhaite le nouveau modèle de développement qui voulait concrétiser la vision royale dans ce sens comme disait Sa Majesté Le Roi dans sa lettre adressée aux assises de Sekhirat : « Le sport est un levier fort de développement humain, d'inclusion, de cohésion sociale et de lutte contre la misère, l'exclusion et la marginalisation »,

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

Persuadé du rôle éducatif crucial des activités sportives animés dans le cadre des ASS au cycle primaire, également leur impact dans l'épanouissement et le développement général de la personnalité des élèves garçons et filles. Notre objectif a traves cette partie méthodologique est de vérifier la dynamique des ASS que ce soit sur le plan organisationnel ou fonctionnel et pouvoir analyser les données relatives à leurs réalité , pour espérer porter des suggestions pratiques visant un rayonnement aussi efficace et démocratique du sport scolaire dans nos établissements scolaire du cycle primaire.

Il s'agit donc, d'étudier dans les détails la réalité des ASS dans le quotidien de nos établissements scolaires, plus particulièrement le cycle primaire en s'appuyant sur les points des vues de trois acteurs en interdépendances : Les directeurs d'établissements scolaires, les enseignants du cycle primaire, les inspecteurs d'EPS chargés du sport scolaire et les présidents des bureaux du sport scolaire au niveau des directions provinciales et AREFs.

Pour étudier la place et la dynamique des ASS dans le cycle primaire et pouvoir analyser et interpréter la situation du sport scolaire de ce cycle d'enseignement, et afin de porter des solutions et suggestions pratiques et efficaces à la dynamique des ASS, nous avons procéder par une méthode de l'enquête avec comme

premier instrument des interviews en direct pour interroger les inspecteurs d'EPS chargés du sport scolaire et les présidents des bureaux du sport scolaire au niveau des directions provinciales et AREFs. En parallèle avec cet instrument, nous avons utilisé des questionnaires en ligne et des rencontres présentielle de formation et d'information destinés aux directeurs d'établissements d'enseignement primaire et les enseignants du cycle primaire.

1-1- TYPE D'ETUDE :

Cette étude exploratoire à caractère quantitatif et qualitatif, de type phénomène ; cas du cycle primaire ; a porté sur la réalité de la dynamique des ASS dans le cycle primaire et les perspectives d'un élan dans le rythme de cette dynamique. En plus cette étude comporte deux dimensions principales : exploratoire et autre explicative. S'asseoir sur les informations recueillies selon la réalité des ASS et proposer des pistes de développement pour une meilleure dynamique des ASS dans le cycle primaire. Dans ce sens, les relations de cette instance éducative et sportive avec certaines variables ont été examinées.

1-2- LA POPULATION ET L'ÉCHANTILLON DE LA RECHERCHE :

Notre recherche a focalisé son attention sur trois AREFs et trois directions provinciales. Elle s'est adressée d'une part à un échantillon qui représente les directeurs d'établissements du cycle primaire au nombre de 67 directeurs. Également elle a été adressée à un échantillon aussi large de 200 enseignants du cycle primaire, sur les trois directions mentionnées. De l'autre côté, un échantillon minime de douze acteurs du sport scolaire a été touché, en l'occurrence les inspecteurs d'EPS et les présidents des bureaux du sport scolaire.

Nous avons limité notre choix à trois directions provinciales en raison du manque de moyens et du temps pour couvrir l'ensemble du territoire des trois régions.

1-3- LE PLAN METHODOLOGIQUE ET LIMITES DE L'ETUDE :

Avec l'intervention officielle du CRMEF de Fes-meknès, nous avons eu l'aide nécessaire de la part des responsables administratifs des directions provinciales concernées par l'étude. Ainsi nous avons contacté les directeurs et enseignants du cycle primaire des trois directions et nous avons distribué les questionnaires nécessaires, en

plus de la planification des rencontres pédagogiques avec la population concernée par la recherche. A l'issu des données obtenues par l'application « Google Forms » nous avons utilisé le programme Excell et le programme SPSS pour convertir cette base de données en étude statistique et qui nous a permis d'établir la réalité de la dynamique des ASS. Dans cette optique nous avons procéder par les opérations suivantes :

- 1- Elaboration des interviews.
- 2- Elaboration des questionnaires
- 3- Construction et validation des questionnaires :
- 4- Distribution et collecte des questionnaires, dont :
 - Un questionnaire destiné aux directeurs d'établissements du cycle primaire
 - Un questionnaire destiné aux enseignants du cycle primaire.
 - Des entretiens avec les inspecteurs d'EPS et les présidents des bureaux du sport scolaire.

Il faut noter que l'étude présente des limites, à savoir la population concernée par l'étude préfère en majorité répondre avec la langue arabe alors que notre recherche est officiellement rédigée en langue français ; Cette contrainte nous a poussé à formuler les interviews et les questionnaires avec deux langues et nous avons procédé à la traduction des réponses récoltées. Également à cause des contraintes géographiques très élargies et par manque du temps vue que notre étude a coïncidé avec la

période des examens et que nous n'avions pas eu l'occasion pour élargir encore mieux la population d'étude surtout que notre volonté a été de programmer des formations liées à la gestions administrative et financière des ASS qui n'a pas été concrétisé.

1-4- LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE EXPERIMENTALE :

1-4-1 -L'ANALYSE STATISTIQUE DESCRIPTIVE :

Nous avons utilisé dans notre étude 3 types de variables :

- A- Variable quantitative nominale discrète : Nombre d'élèves, ASS,
- B- Variable quantitative continue : Ancienneté des directeurs, enseignants.
- C- Variable qualitative nominale : Sexe, lieu de travail, type de compétition.

B- 1-4-2- LES PARAMETRES STATISTIQUES UTILISES DANS L'ETUDE :

- La moyenne arithmétique.
- Paramètres de dispersion : dont l'étendue et l'écart type.

C- 1-4-3- LES TYPES D'ECHELLES DE MESURES :

Nous avons utilisé deux types d'échelles :

- Nominale : comme le sexe, le lieu de travail et le Profil
- D'intervalle : nombre d'élèves, nombre de filles, années d'ancienneté

D- 1-4-4- METHODES ET INSTRUMENTS :

A- Instrument 1 : Questionnaire en ligne avec Google Forms et WhatsApp :

Google propose à travers son service Google Drive (service de stockage et de partage de fichiers en ligne) une pratique permettant la création de formulaire. Questionnaire de satisfaction, formulaire de contact, formulaire de réservation, formulaire de sondage sont facilement réalisable grâce à Google Formulaire. L'utilisation de ce service Google nécessite au préalable la connexion à un compte Google. Une fois le formulaire créé, il est possible de recueillir les résultats dans une feuille de calcul. Il est également possible de recevoir un mail contenant les réponses lors de chaque validation du formulaire. Enfin, le formulaire peut être partagé et encore affiché sur un site Internet.

Parmi les méthodes de communication rapide et efficiente utilisées par les acteurs de l'enseignement et du sport scolaire

l'application WhatsApp. Elle est une application mobile multiplateforme qui fournit un système de messagerie instantanée chiffrée de bout en bout aussi bien via les réseaux de téléphonie mobiles que par Internet.

B- Instrument 2 : Le logiciel Excell et SPSS :

SPSS signifie « Statistical Package for the Social Sciences ». Son objectif est d'offrir un logiciel permettant de réaliser la totalité des analyses statistiques habituellement utilisées en sciences humaines et sociales. C'est un logiciel très complet. C'est un logiciel spécialisé de traitement statistique des données. Il comprend plusieurs modules. SPSS permet :

- La saisie des données et la gestion des bases de données
- Le traitement des données
- L'analyse des données : Analyse uni-variée, Analyse bi-variée, Analyse multi variée.
- Traitement graphique des résultats : histogrammes, courbes, camemberts etc.

C- Méthode 1 : Questionnaires pour directeurs et enseignants du cycle primaire :

Nous avons envoyé des questionnaires aux différents directeurs et enseignants du cycle primaire à travers l'application Google forum. Nous avons fait recours aux groupes WhatsApp officiellement reconnus par les directions provinciales, dédiés aux directeurs et enseignants du cycle primaire. Les responsables au niveau des trois directions provinciales ont fait le nécessaire pour que les questionnaires touchent un maximum de de la population visée. Dans ce sens, ce sont 67 directeurs d'établissements et 200 enseignants appartenant à trois AREFs du Maroc qui ont été acceptés à l'étude effectuée. Cependant nous avons limité nos analyses en fonction des réponses valides « non obligatoires » entre 196 et 200 enseignants qui ont répondu à la date limite.

D- Méthode 2 : Entretien avec les inspecteurs d'EPS et les présidents des bureaux du sport scolaire provinciaux et régionaux :

Les interviews en direct ont été destinés à douze acteurs du sport scolaire, en l'occurrence six inspecteurs d'EPS dont trois inspecteurs coordonnateurs au niveau régional et trois inspecteurs

chargés du sport scolaire au niveau des directions provinciales. Également les entretiens ont concerné six présidents des bureaux du sport scolaire dont trois au niveau des AREFs et trois au niveau des directions provinciales.

1-4-5- LIMITES DE L'ENQUETE :

Nous n'avons pas pu enquêter sur toutes les directions provinciales dans les trois AREFs pour des raisons de moyens et de temps.

Ainsi, nous avons porté notre étude sur la population des directeurs d'établissements scolaires et les enseignants du cycle primaire dans trois directions provinciales qui sont : Al Hoceima, Meknès et Errachidia, car nous avons jugé que ces directions sont assez représentatives de la population des directeurs d'établissements et les enseignants du cycle primaire du secteur publique et privés aussi bien dans le milieu rural qu'urbain.

Nous avons négligé des entretiens et/ou questionnaires aux directeurs provinciaux et les parents et surtout les élèves garçons et filles pour des raisons de faisabilité et de crise de temps et de moyens.

1-4-6- COLLECTE DES DONNEES :

Pour les entretiens, nous n'avons pas rencontré des difficultés pour accéder à l'information recherchée, car nous avons programmé des rencontres officielles avec tous les acteurs concernés par notre recherche. Néanmoins, nous avons rencontré quelques difficultés relatives à la collecte, des questionnaires destinés aux directeurs et enseignants du cycle primaire.

1-4-7-TRAITEMENT DES DONNEES :

Pour le dépouillement des questionnaires, nous avons calculé le pourcentage (%) des ASS établies, et la dynamique du sport scolaire par rapport au total des établissements participants et le nombre d'enseignants engagés dans l'étude, au cours de cette année scolaire 2021/2022. Le classement définitif par ordre d'importance de l'ensemble des facteurs de la dynamique du sport scolaire est basé sur les résultats de ces calculs :

- 1- Evolution des effectifs.
- 2- Comparaison en fonction de l'effectif, du nombre d'ASS, du sexe, du niveau scolaire, des types de compétitions, et entre les trois directions appartenant aux trois AREFs.
- 3- Déterminer les facteurs internes et externes de freinage de la dynamique des ASS.

- 4- Déterminer les facteurs urgents et importants pour assurer la dynamique des ASS.
- 5- Déterminer les pistes de développement de la dynamique des ASS.

1-5- ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS :

A- Analyse et interprétation des questionnaires destinés aux directeurs d'établissements scolaires et les enseignants du cycle primaire :

La recherche concerne trois AREFs et trois directions provinciales, dont la direction provinciale Al Hoceima qui appartient à l'AREF Tanger-Tétouan- Al Hoceima, la direction provinciale de Meknès appartenant à l'AREF Fès-Meknès et la direction provinciale Errachidia apparentant à l'AREF Draa-Tafilalet.

2. Direction provinciale:

المديرية التي تشغلون بها: (0 point)

[Plus de détails](#)

- 1- La direction provinciale Mekn... 13
- 2- La direction provinciale AL H... 37
- 3- La direction provinciale Errac... 17



1-Le nombre de participation des directeurs d'établissements du cycle primaire

2. La direction provinciale: المديرية الاقليمية التي تشتغل بها (0 point)

[Plus de détails](#)

- 1- La direction provinciale Mekn... 40
- 2- La direction provinciale Al Ho... 51
- 3- La direction provinciale Errac... 104



2-Le nombre de participation des enseignants du cycle primaire

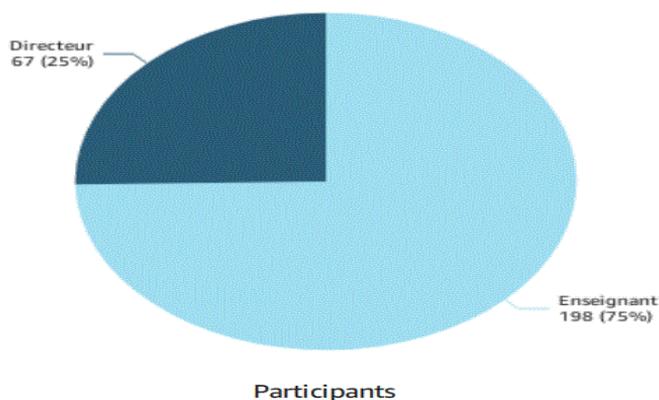
Direction Provinciale	Directeur ou Enseignant	Participants
☐ 1- La direction provinciale Meknès	Directeur	13
	Enseignant	40
	Sous-total	53
☐ 2- La direction provinciale Al Hoceima	Directeur	37
	Enseignant	52
	Sous-total	89
☐ 3- La direction provinciale Errachidia	Directeur	17
	Enseignant	106
	Sous-total	123
Total		265

Nous constatons que ces trois AREFs sont très étendues du point de vue géographique, elles possèdent à la fois des zones rurales en majorité et des zones urbaines, Elles ont des points de similitudes et de divergence mais surtout de complémentarité au niveau des caractéristiques socio-économiques et culturelles avec une académie qui représente le nord du Royaume , une deuxième qui représente le centre , et une troisième qui représente le Sud-Est .

Nombre de participants par type de participant

Directeur Ou Enseignant

■ Enseignant ■ Directeur



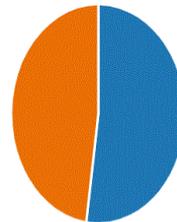
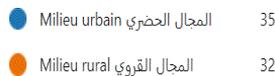
Notre étude a touché une population aussi large, variée et diversifiée, elle a concerné un échantillon de 67 directeurs d'établissements dont 13 à Meknès, 37 à Al Hoceima et 17 à Errachidia. Également les enseignants du cycle primaire font partie de la population concernée par la recherche, cette dernière a touché pratiquement 200 cadres éducatifs, éparpillés entre 40 à Meknès, 52 à Al Hoceima et 106 à Errachidia.

E- Les lieux du travail des directeurs et enseignants touchés par l'étude :

La population cible touché par l'étude concerne autant le milieu rural que le milieu urbain dans les trois directions provinciales, avec un taux de participation supérieur en faveur des enseignants par rapport aux directeurs d'établissements, avec 200 enseignants contre 67 directeurs d'établissements scolaires.

4. L'établissement scolaire se situe dans : تنتمي المؤسسة الى (0 point)

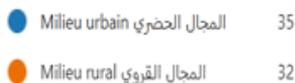
[Plus de détails](#)



3- Le lieu du travail des directeurs

4. L'établissement scolaire se situe dans : تنتمي المؤسسة الى (0 point)

[Plus de détails](#)



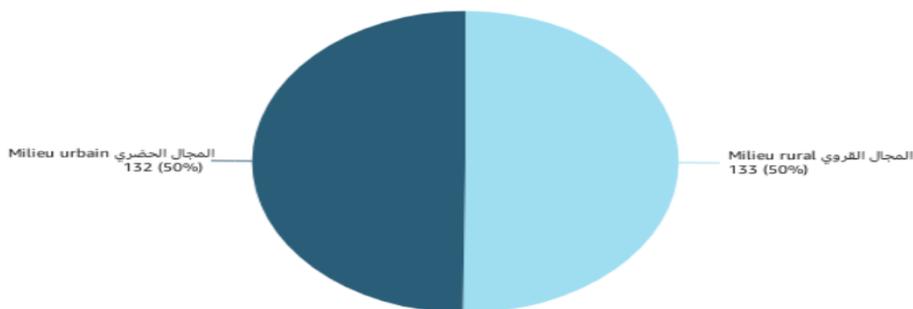
3-Le lieu du travail des enseignants

Direction Provinciale	Lieu établissement	Participants
☐ 1- La direction provinciale Meknès	Milieu rural المجال القروي	23
	Milieu urbain المجال الحضري	30
	Sous-total	53
☐ 2- La direction provinciale Al Hoceima	Milieu rural المجال القروي	60
	Milieu urbain المجال الحضري	29
	Sous-total	89
☐ 3- La direction provinciale Errachidia	Milieu rural المجال القروي	50
	Milieu urbain المجال الحضري	73
	Sous-total	123
Total		265

Nombre de participants par type de participant

Lieu Etablissement

■ Milieu rural المجال القروي ■ Milieu urbain المجال الحضري

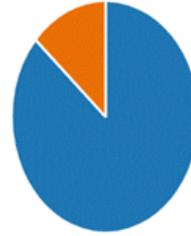


F- Les secteurs du travail des directeurs et enseignants touchés par l'étude :

Nous constatons une égalité relative entre le nombre de directeurs des établissements privés par rapport aux établissements scolaires publics. Cependant pour les enseignants nous relevons une grande dominance du secteur public sur le secteur privé.

5. L'établissement scolaire appartient au: تنتمي المؤسسة الى: (0 point)

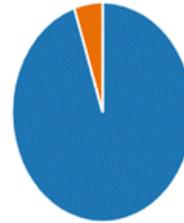
[Plus de détails](#)



4- Le secteur du travail des directeurs

5. L'établissement scolaire appartient au: تنتمي المؤسسة الى: (0 point)

[Plus de détails](#)



4- Le secteur du travail des enseignants

Direction Provinciale	Secteur	Participants
☐ 1- La direction provinciale Meknès	Secteur Privé الخاص القطاع	10
	secteur public العام القطاع	43
	Sous-total	53
☐ 2- La direction provinciale Al Hoceima	Secteur Privé الخاص القطاع	1
	secteur public العام القطاع	88
	Sous-total	89
☐ 3- La direction provinciale Errachidia	Secteur Privé الخاص القطاع	8
	secteur public العام القطاع	115
	Sous-total	123
Total		265

G- Le nombre des élèves dans les établissements touchés par l'étude :

Sur les 67 établissements primaires concernés par la recherche, l'effectif global touche les 24.531 élèves, avec une moyenne de 367 élèves par école.

Nombre d'élèves concernés par l'étude	
Somme	24531
Moyenne par établissement	367
Max	1323
Min	92

Nombre de participants par Direction Provinciale et type de participant

Direction Provinciale	Nombre d'élèves Moyenne	Nombre d'élèves Max	Nombre d'élèves Min
1- La direction provinciale Meknès	409	893	150
2- La direction provinciale Al Hoceima	342	1,323	92
3- La direction provinciale Errachidia	385	996	93
Total	366	1,323	92

H- L'ancienneté des directeurs et enseignants touchés par l'étude :

Données sur l'ancienneté des enseignants	
Moyenne d'ancienneté	14ans et 8 mois
Ancienneté maximale	42ans
Ancienneté minimale	1ans
Écart type	10,94

Sur les 200 enseignants qui ont participé à l'étude, nous prenons en considération la fluctuation du nombre total des réponses valides, le nombre varie entre 196 à 200 réponses correctes. Dans ce sens pour 196 enseignants, la moyenne d'ancienneté de la population cible est de 14 ans ; le plus ancien atteint le nombre de 42ans de travail et le plus novice est sa première année de travail. Cette moyenne donne plus de pertinence à la population concernée par l'enquête, puisqu'elle dispose d'ancienneté suffisante pour répondre d'une manière valide et pertinente aux questions posées.

Sur les 67 directeurs établissements l'ancienneté moyenne est de 10 ans alors que nous trouvons une population hétérogène au niveau d'expérience avec un écart type de 7 ans.

Données sur l'ancienneté des directeurs	
Moyenne d'ancienneté	10
Ancienneté maximale	25
Ancienneté minimale	1
Écart type	7,3

Nombre de participants par Direction Provinciale et type de participant

Direction Provinciale	Directeur ou Enseignant	Ancienneté Moyenne	Ancienneté Min	Ancienneté Max
1- La direction provinciale Meknès	Directeur	14	2	25
	Enseignant	16	2	40
	Subtotal	15	2	40
2- La direction provinciale Al Hoceima	Directeur	10	1	30
	Enseignant	14	1	40
	Subtotal	12	1	40
3- La direction provinciale Errachidia	Directeur	9	2	22
	Enseignant	15	1	42
	Subtotal	14	1	42
Total		14	1	42

I- L'analyse et interprétation des réponses des directeurs et enseignants touchés par l'étude :

1- Question n° 1 : La place du sport scolaire dans les établissements scolaires du primaire :

18. Est-ce que vous pensez que le sport scolaire à la place qu'il mérite dans les établissements scolaires du primaire?

هل تظنون أن الرياضة المدرسية تأخذ المكانة التي تليق بها في السلك الابتدائي؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم 11
● Non لا 187



Nous constatons que 94% des enseignants affirment que le sport scolaire n'a pas la place qu'il mérite dans les établissements du cycle primaire. Ce qui veut dire que ce secteur est délaissé et ne

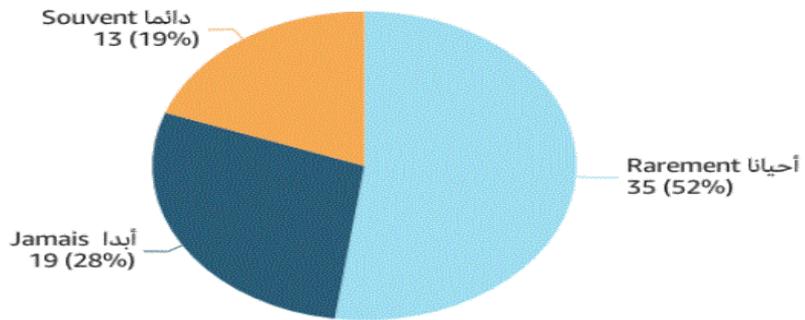
represente aucun interet pour les acteurs directs concerné par la dynamique du sport scolaire.

2- Question n°2 : Est ce que les élèves bénéficient réellement des leçons d'EPS ?

Est ce que les élèves bénéficient réellement des leçons d'EPS? (Directeur)

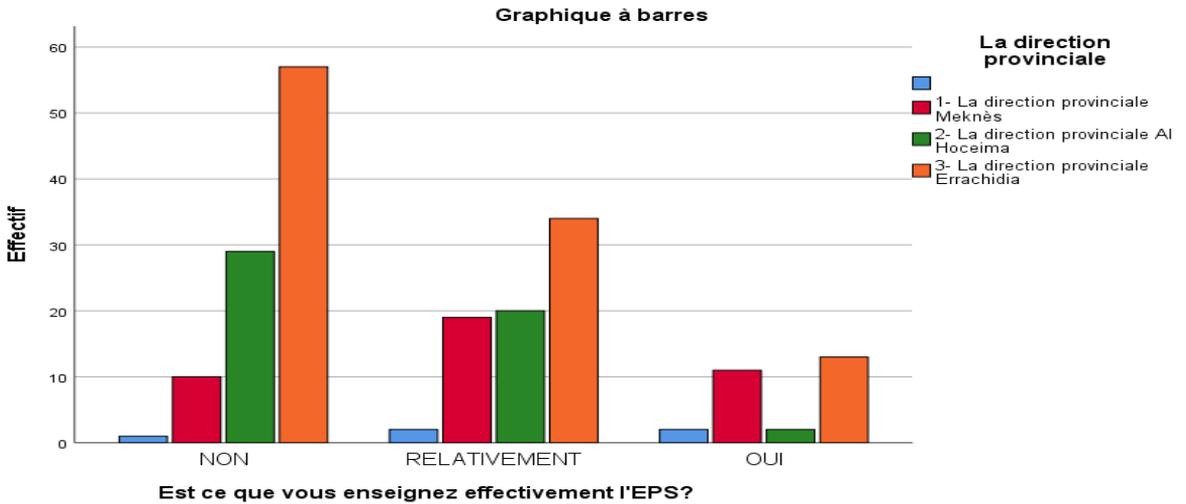
Est Ce Que Les Eleves Beneficient Reellement Des Lecons D EPS

■ Rarement أحيانا 35 (52%) ■ Jamais أبدا 19 (28%) ■ Souvent دائما 13 (19%)



Il parait clairement que les élèves du primaire ne bénéficient pas réellement de l'EPS. Si cette matière scolaire obligatoire est absente dans la vie scolaire de l'élève, cela veut dire que la détection-sélection et l'orientation des talents vers les séances d'ASS reste utopique et que la dynamique de l'ASS ne pourra pas activer son de rythme.

Dans ce sens, selon les directeurs d'établissement, l'EPS est pratiquée rarement dans 52% d'établissement alors que 28% ont



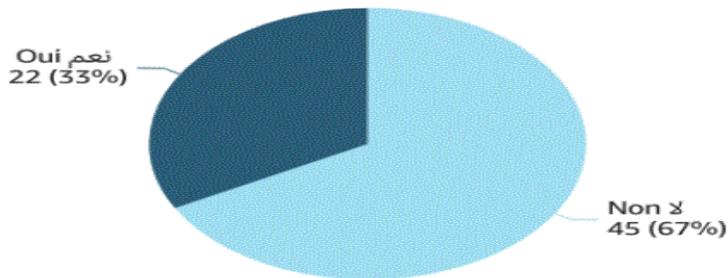
confirmé l'absence totale de l'EPS à l'école contre seulement une minorité de 13% qui ont déclaré la présence effective et continue des cours d'EPS.

La même opinion est partagée par les enseignants du cycle primaire qui confirment l'absence presque totale de l'EPS dans le cycle primaire. D'ailleurs seulement 14% d'enseignants qui animent effectivement les cours d'EPS et donc peuvent animer les séances d'ASS, alors que 37% affirment l'enseignement relative de l'EPS et presque la moitié (49%) confirmant l'absence totale de la matière de l'EPS au sein de l'école.

vous avez une association sportive scolaire affiliée à la fédération royale marocaine du sport scolaire ?(Directeur)

Est Ce Que Vous Avez Une Association Sportive Scolaire Affiliee A La Federation Royale Marocaine Du S...

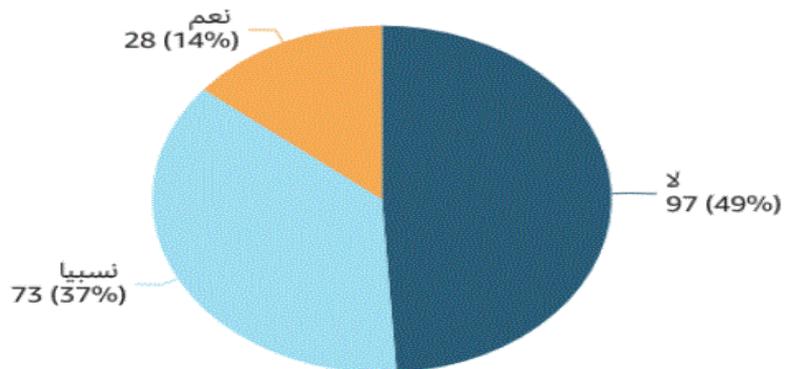
■ Non لا ■ Oui نعم



Est ce que vous enseignez effectivement l'EPS? (Enseignant)

Est Ce Que Vous Enseignez Effectivement L EPS

■ لا ■ نسيباً ■ نعم



3- Question n°3 : Présence de l'association sportive :

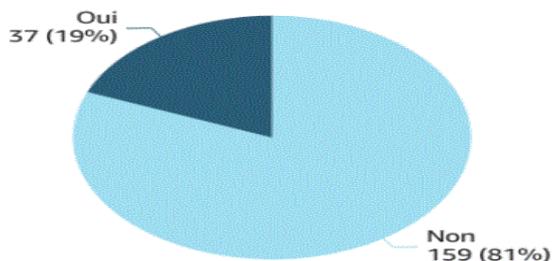
Selon les statistiques que ce soit pour les directeurs d'établissements ou les enseignants il y'a absence presque totale de l'ASS au cycle primaire. Dans ce sens, nous constatons que 67% des directeurs et 81% d'enseignant déclarent l'inexistence officielle d'une ASS. Ce qui nous laisse penser que le sport scolaire de masse est loin d'être réel dans la majorité de nos écoles et qu'une large

pépinière ne profite pas des vertus et valeurs transmises par les compétitions sportives scolaires.

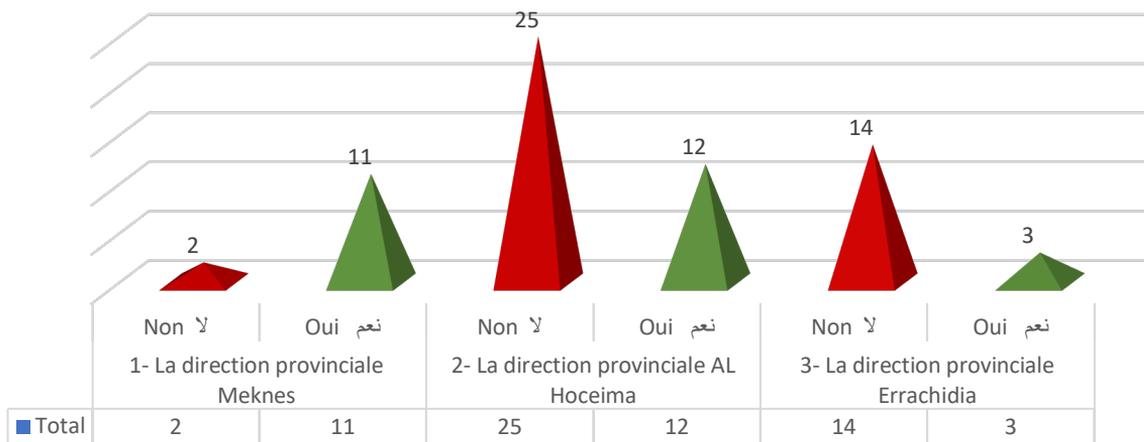
Est ce que vous disposez officiellement d'une association sportive scolaire affiliée à la FRMSS? (Enseignant)

Est Ce Que Vous Disposez Officiellement Dune Association Sportive Scolaire Affiliee A La FRMSS

■ Non ■ Oui



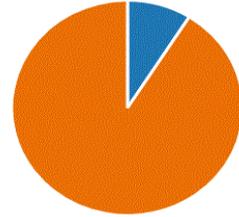
Présence de l'association sportive



16. هل تلاميذ المؤسسة يستفيدون من مركز رياضي؟
 هل تلاميذ المؤسسة يستفيدون من مركز رياضي؟

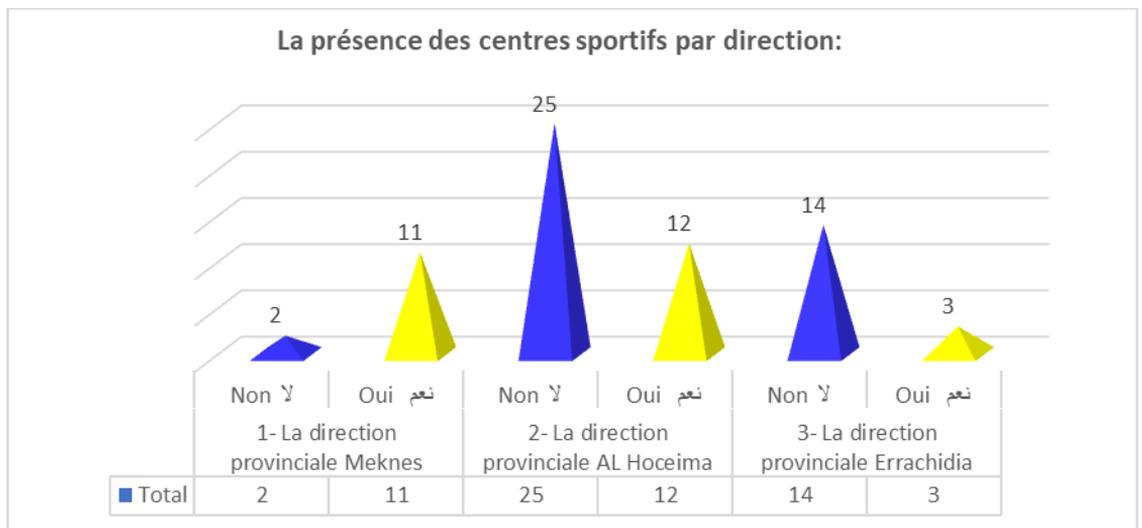
[Plus de détails](#)

● نعم آى 6
● Non لا 61



4- Question n°4 : Présence d'un centre sportif

Il parait que 91% des directeurs touchés par l'étude affirment l'absence totale d'un centre sportif de proximité où les élèves du cycle primaire peuvent bénéficier des activités sportives. Il est très clair donc que le projet n°11 est toujours dans ses débuts, il reste encore élitiste et restreint, pour plusieurs facteurs et contraintes qui limitent sa vulgarisation et de démocratisation.



Il clair également que dans l'instauration des centre sportifs, la direction provinciale d'Al Hoceima présent un grand retard suivi par la direction d'Errachidia. Tandis que la dynamique de d'ouverture du centre sportif est plus accentuée dans la direction provinciale de Meknès.

5- Question n°5 : Le nombre d'élèves bénéficiaires d'un centre sportif :

Nombre d'élèves bénéficiaire d'un centre sportif	
Nombre total d'élèves concernés par la recherche	24531
Moyenne par établissement	367
Nombre élèves qui bénéficient d'un centre sportif	378
Pourcentage des élèves qui bénéficient d'un centre sportif	1,54%

Dans les 67 établissements primaires concernés par la recherche, seulement 378 élèves sur 24.531 élèves qui bénéficient des séances d'EPS et d'animation sportive. D'une autre manière c'est 1,5% des élèves qui profitent des activités sportives, ce qui représente un indice très faible de la dynamique des centres sportifs destinés au cycle primaire, et surtout qu'il est un indicateur fiable de l'aspect encore élitiste de cet axe du projet 11 du portefeuille des projets relatifs à l'exécution des recommandations de la loi cadre 51-17.

De l'autre côté, concernant la nature des bénéficiaires, les directeurs ont affirmé que la majorité des élèves sont du niveau 6^{ème}

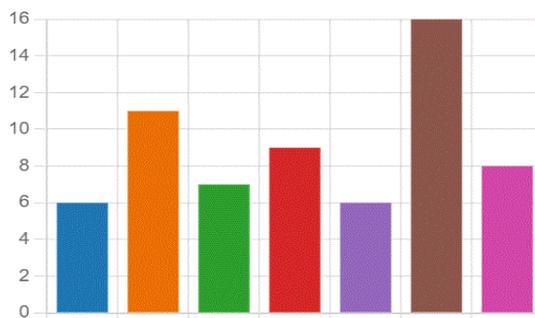
année primaire, alors que les autres niveaux sont presque exclus des séances d'EPS et d'ASS dans les centres sportifs de proximité.

6- Question n°6 : La participation des filles dans les compétitions scolaires :

25. Selon votre expérience administrative, quel est le pourcentage de participation des filles dans les compétitions scolaires dans et hors l'établissement حسب تجربتكم الادارية ماهي نسبة مشاركة الاناث في المنافسات الرياضية داخل وخارج أسوار المؤسسة؟

[Plus de détails](#)

● Plus de 80% من أكثر	6
● Plus de 60% من أكثر	11
● 50%	7
● Plus de 30% من أكثر	9
● Plus de 15% من أكثر	6
● Moins de 15% من أقل	16
● 00%	8



Selon les directeurs d'établissements, il paraît que la fille n'a pas encore accéder à la place qu'elle mérite dans la participation aux compétitions scolaires, que ce soit au sein de l'établissement ou ailleurs. Dans ce sens, 08 sur 67 directeurs déclarent l'absence totale de la fille, et 31 sur 67 comptent la présence de moins de 50% des filles dans les activités du sport scolaire, alors que, 24 directeurs sur 67 affirment que la moitié des élèves filles bénéficient des compétitions scolaires. Ce qui implique, que l'approche genre n'est pas prise en considération dans la pratique sportive scolaire du cycle primaire.

7- Question n°7 : Les facteurs qui bloquent la dynamique des ASS dans les établissements scolaire du cycle primaire :

Concernant les facteurs qui paralysent la dynamique de l'association sportive, ils sont d'ordre interne, liés à l'utilité du sport scolaire et son intérêt pour les acteurs administratifs et éducatifs et les parents d'élèves ; Ces derniers ne sont pas des vrais handicaps devant la dynamique de l'ASS au cycle primaire, ils exercent une influence mineure. Tandis que, les facteurs externes représentent les vrais freins devant cette dynamique. Nous citons ici le manque d'installation sportives, puis le manque des moyens financiers et l'absence de la formation spécialisée. Nous exposons ici par ordre d'influence le classement des facteurs de blocage :

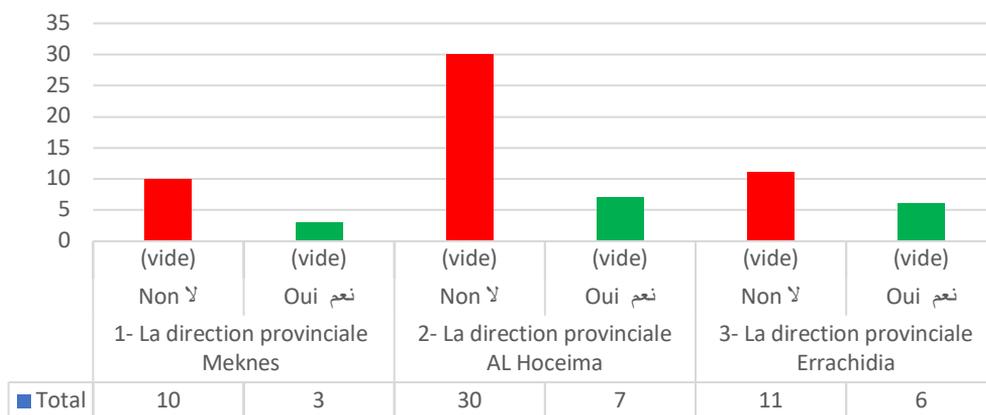
- 1^{er} : Manque du matériel et d'installations sportives : **66,1%**
- 2^{ème} Manque des moyens financiers : **56,7%**
- 3^{ème} Manque de formation dans les spécialités sportive : **55,8%**
- 4^{ème} Manque d'information sur le programme des compétitions scolaires : **50%**
- 5^{ème} Programme chargé ne permet pas : **48,6%**
- 6^{ème} Manque des connaissances liées à la création et la gestion des ASS : **35,9%.**
- 7^{ème} L'ASS est Inutile : **28,9%**
- 8^{ème} Manque d'intérêt pour le sport scolaire : **25%**

- 9^{ème} Refus de l'administration : **13,5%**
- 10^{ème} Refus des parents : **11,1%**

8- Question n°8 : La formation spécifique à la gestion administrative et financière d'une ASS :

Il parait une absence quasi-totale, de la formation des directeurs dans un module qui peut concerner la formation spécifique à la gestion administrative et financière d'une ASS. Ce manquement, touche plus la direction provinciale Al Hoceima par rapport aux deux autres directions. Sur les 67 directeurs d'établissements, seulement 16 directeurs qui ont déjà subi une formation spécifique à la gestion administrative et financière d'une ASS, alors que 51 directeurs sur 67 n'ont aucune formation relative à ce domaine. Ce qui peut expliquer la réticence légitime devant la création et la gestion efficace et efficiente d'une ASS.

Formation à la gestion administrative et financière d'une ASS?



9- Question n°9 : Connaissances juridiques, liées à l'ASS et ses affiliations :

-Directeurs :

9. Avez-vous déjà présenté votre candidature pour représenter le cadre du directeur d'établissement au sein de la section provinciale de la FRMSS ?
هل سبق وترشحتم لتمثيل إطار مدير مؤسسة في الفرع الإقليمي للجامعة الملكية المغربية للرياضة المدرسية؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم 0
● Non لا 67



-Enseignants :

10. Est ce que vous savez que les enseignants du cycle primaire ont une représentativité dans la gestion du sport scolaire au niveau provincial, régional et national sous l'égide de la FRMSS?
هل تعلم أن اساتذة التعليم الابتدائي لهم تمثيلية في تسيير الرياضة المدرسية بالفرع الاقليمي والجهوي والوطني تحت اشراف الجامعة الملكية المغربية للرياضة المدرسية؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم 52
● Non لا 145



Les directeurs d'établissements concernés par l'étude (100%), n'ont aucun intérêt à intégrer les différentes instances de gestion du sport scolaire, que ce soit au niveau provincial ou régional ou national. Ce qui est évident d'une part, par méconnaissance et manque de formation sur le plan juridique et financier des associations sportives et le sport scolaire et d'autres part, par manque de motivation vu la charge administrative très lourde et l'énergie fournie pour gérer efficacement un établissement surtout dans le monde rural.

Dans la même perspective, il paraît que les enseignants du cycle primaire n'ont pas réellement des connaissances juridiques et financières de la gestion d'une ASS. Dans ce sens 74% des enseignants n'ont pas d'informations sur leur droit de se présenter aux élections pour pouvoir représenter le cadre d'enseignant dans

les instances responsables de la gestion du sport scolaire au niveau provincial, régional et national sous l'égide de la FRMSS.

En comparaison entre les trois directions provinciales, le manque d'information sur cette attribution d'adhésion au bureau d'une ASS est très accentuée dans la direction d'Errachidia que dans les directions Al Hoceima et Meknès.

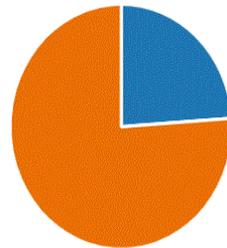
Nous pouvons affirmer donc que, le refus absolu des directeurs d'établissements d'intégrer les instances de gestion du sport scolaire est dû au manque de connaissances juridiques et financières dans ce domaine, par les enseignants peuvent expliquer en partie son impact comme verrou de la dynamique des ASS au cycle primaire.

10-Question n°10 : Les installations sportives dans les établissements :

10. _ Est ce que l'établissement possède des installations sportives هل تتوفر المؤسسة على التجهيزات الرياضية ؟

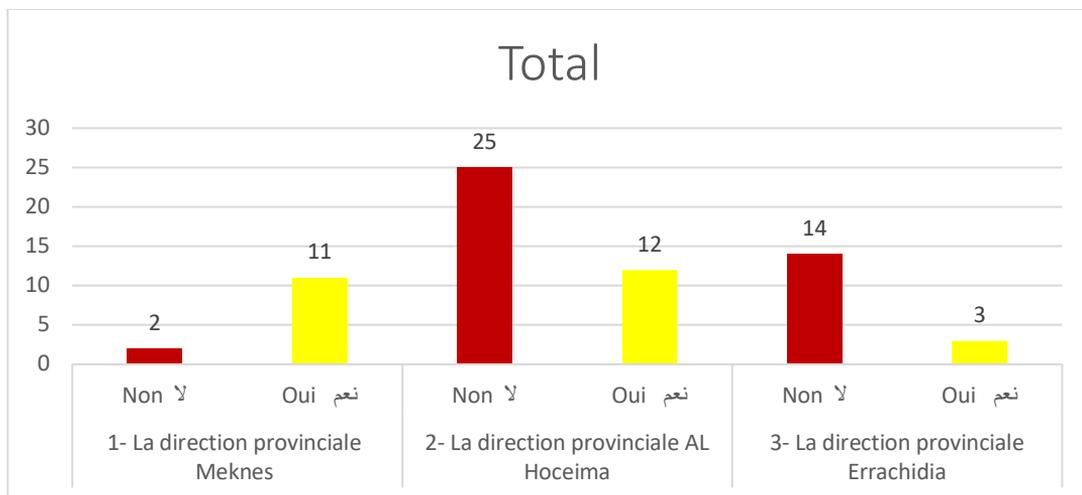
[Plus de détails](#)

● Oui نعم	16
● Non لا	51



Il paraît que 76% des directeurs déclarent que leurs établissements manquent d'infrastructures sportives, cependant

seulement 24% d'entre eux déclare l'existence de ce facteur externe qui représente souvent un handicap devant la dynamique des ASS.



Devant cette carence, il est clair que la direction provinciale Al Hoceima souffre plus que celle d'Errachidia et Meknès. Ce facteur externe qui représente le manque d'installations sportives, inhibe la volonté de dynamiser les ASS au niveau des établissements solaires surtout dans le monde rural.

16. **Est-ce que les écoles primaires possèdent les installations sportives suffisantes et adéquates pour pratiquer le sport ?** هل المدارس بالسلك الابتدائي تتوفر على التجهيزات الرياضية اللازمة والملائمة للممارسة الأنشطة الرياضية؟

[Plus de détails](#)

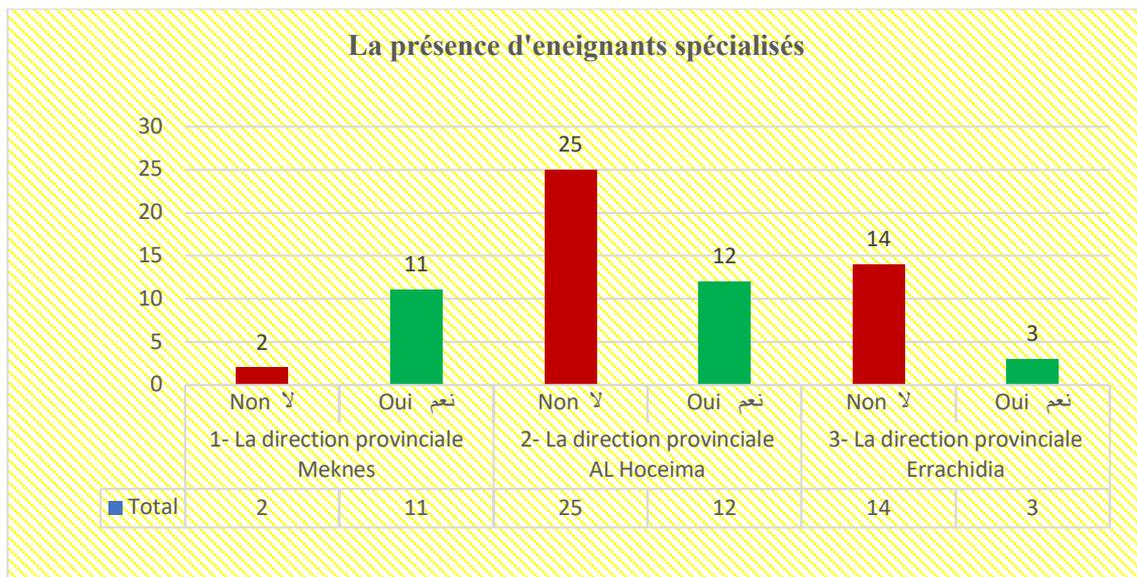
● Oui نعم 7
 ● Non لا 190



Dans la même optique, nous constatons que 96% déclarent l'absence totale d'infrastructures sportives, ce qui peut empêcher

toutes initiatives pour opérationnaliser les séances d’EPS ou d’ASS au sein des établissements du cycle primaire.

11- Question n°11 : Enseignants spécialisés dans l’EPS et l’entraînement sportif :



Sur les 67 participants, seulement 26 directeurs (16%) ont déclaré que leurs établissements possèdent des enseignants qui ont au moins une spécialité sportive (généralement le Football et les épreuves d’athlétisme), surtout dans la direction provinciale d’Al Hoceima et Meknès. Alors que 41 sur 67 directeurs (84%) ont affirmé l’absence d’une option sportive.

Dans la même perspective d’analyse, nous constatons que 87% des enseignants disent qu’ils ne sont pas assez formés pour pouvoir

enseigner l'EPS ou animer une séance d'ASS. Contre seulement 13% qui déclarent posséder les compétences nécessaires pour assumer ces taches.

Ce facteur externe peut expliquer en grande partie le blocage de la dynamique des ASS au sein des établissements du cycle primaire.

1- Directeurs :

19. - Est ce que vous organisez des manifestations sportives au sein de l'établissement? بل / تنظيمون تظاهرات رياضية داخل أسوار المؤسسة؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم	29
● Non لا	38



2- Enseignants :

11. Est ce que vous avez déjà encadré des équipes dans l'ASS? هل سبق لكم أن قمتم بتنشيط الجمعية الرياضية؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم	26
● Non لا	174



12-Question N° 12 : La dynamique des ASS au sein et en dehors des établissements :

En analysant les données relatives aux enseignants, nous constatons qu'avec une ancienneté moyenne de 14 ans et le nombre de 174 sur 200 enseignants concernés par le questionnaire, un pourcentage de 87% des enseignants déclarent ne jamais encadrer les activités des ASS. Ce qui montre la présence fictive de l'ASS au niveau primaire.

Dans le même contexte, concernant la vie scolaire et plus précisément l'organisation des manifestations sportives au sein de l'établissement (avec un pourcentage de 57% Non et 43% Oui) les directeurs d'établissement du cycle primaire semblent favorables à cette dynamique.

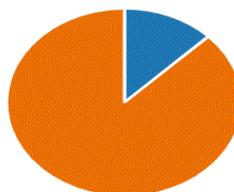
Nous constatons également que les établissements situés dans la

17. Est-ce que vous pensez que les enseignants et les enseignantes du primaire sont suffisamment formés pour mener à bien l'entraînement sportif et la détection des talents dans le cadre des ASS ?

هل تظنون أن الأساتذة والأساتذات بالسلوك الابتدائي لهم ما يكفي من التكوين الأساسي لكي يبرمجوا حصص التدريب الرياضي والتنقيب عن المواهب في إطار الجمعيات الرياضية المدرسية؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم	25
● Non لا	173



direction d’Al-Hoceima et Meknès sont plus actifs dans ce sens que celle d’Errachidia.

Sur ce même sujet et à l’opposé des déclarations des directeurs, 78% des enseignants disent ne jamais participer aux compétitions du sport scolaire et seulement 22% qui ont eu l’occasion de participer à ces évènements.

Directeurs :

22. Est ce que vous avez déjà participé à des manifestations sportives scolaires à l’établissement. هل سبق وشاركتكم في المنافسات الرياضية خارج أسوار المؤسسة؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم 26
● Non لا 41



Enseignants :

13. Est ce que vous avez déjà participé aux compétitions du sport scolaire في سباق أن شاركتكم في المنافسات الرياضية المدرسية؟

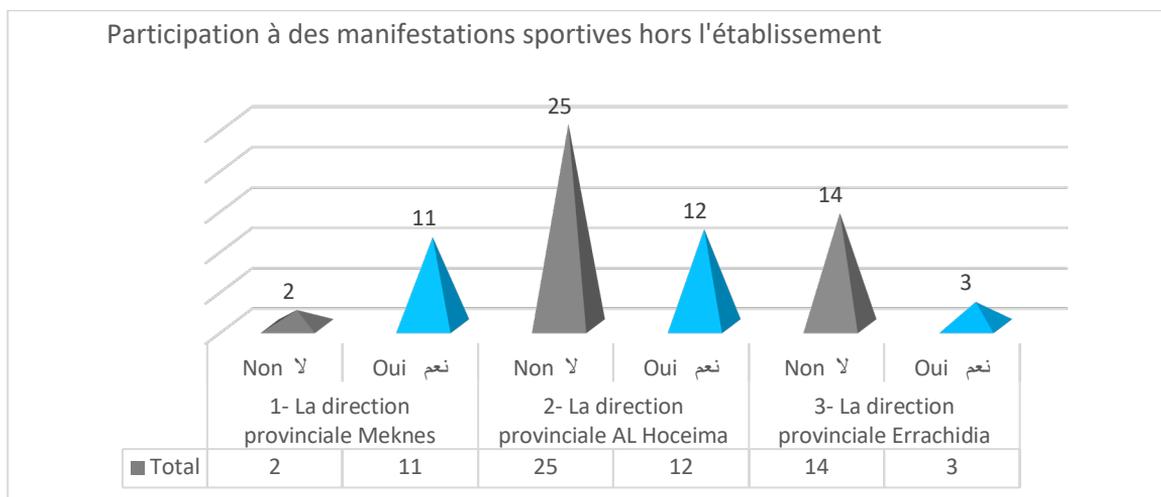
[Plus de détails](#)

● Oui نعم 43
● Non لا 152



Aussi, dans le cadre des types d’évènements sportifs scolaires organisés au sein des établissements, nous constatons que les réponses sont variées et diversifiées selon le contexte, le moment de l’année scolaire et le planning des activités programmés dans le cadre de la vie scolaire. Nous relevons des manifestations sportives généralement pour célébrer les fêtes nationales et les fêtes des journées nationales ou mondiales ou dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du service de la vie scolaire en l’occurrence des activités incitées par les clubs sportifs et les clubs de santé.

Participation à des manifestations sportives hors l'établissement



Selon les directeurs du cycle primaire, les établissements scolaires participent rarement à l'extérieur de l'établissement que ce soit au niveau local ou régional. Les rares participations concernent généralement des festives et cérémonies célébrées par les instances locales ou la société civile de la ville, entant que partenaires.

A la même question concernant la présence à des manifestations sportives scolaires, les enseignants déclarent qu'ils assistent à des évènements principalement organisés dans le cadre du programme national du sport scolaire initié par la FRMSS, sous forme de compétions à l'échelon provincial et régional. Nous enregistrons également la participation aux compétitions sportives initiées par des associations de la société civile ou dans le cadre des festives organisés par la ville à titre d'exemple dans la province d'Al-Hoceima existe une certaine participation à des compétitions inter-établissements et des opérations de détection des talents, sous

l'égide de la FRMSS dans des activités comme le Cross, des activités de course sur la route, l'athlétisme, le foot, la natation et le tournoi Moulay Al-Hassan.

Pour justifier le manque d'initiatives pour organiser des manifestations sportives scolaires au sein de l'établissement scolaire nous trouvons parmi les réponses les plus répétées par les directeurs d'établissements: L'absence d'espace réservé aux activités sportives et adéquat à l'organisation des manifestations sportives, l'absence des terrains de sport dans l'établissement, l'absence du matériel du sport, Les difficultés géographiques et la dispersion des branches et annexes d'un même groupe scolaire, l'absence de transport scolaire, le nombre d'heures de travail des enseignants est de 30, l'absence d'un professeur spécialisé en éducation physique, l'absence des initiatives de la société civile et collectivités territoriales et l'absence de financement.

Concernant l'absence dans les compétitions sportives à l'extérieur de l'établissement, les handicaps avancés par les directeurs se résument aux justifications suivantes :

- Les compétitions sont généralement organisées dans les villes, alors que les établissements scolaires du milieu rural et villages reculés souffrent du manque du transport scolaire nécessaire pour se déplacer vers les sites des compétitions.

- L'établissement souffre du manque des moyens financiers, pour garantir le financement des déplacements et restaurations des élèves, ...
- Absence des terrains, installations sportives et matériel nécessaire à la pratique sportive.
- Les élèves ne s'entraînent pas régulièrement pour pouvoir participer aux compétitions sportives.
- Une faible communication avec les instances sportives.
- Absence d'enseignants spécialisés dans les activités sportives.
- Manque d'intérêt et motivations des enseignants qui refusent d'encadrer les activités sportives.
- Absence de l'assurance sportive scolaire et la frayeur de prise d'initiative et de responsabilité pour faire déplacer et encadrer des équipes scolaires.
- Refus des parents pour autoriser leurs enfants aux déplacements exigés par la participation aux compétitions par peur des risques liés aux déplacements surtout dans les établissements les plus écartés dans le monde rural.
- Face à la charge du programme scolaire, le sport est représenté comme une activité inutile et nuisible au temps scolaire.
- Les contraintes liées à la surcharge de l'emploi du temps, notamment avec l'adoption d'un horaire adapté ou continu en milieu rural, et avec la programmation des séances d'EPS à la

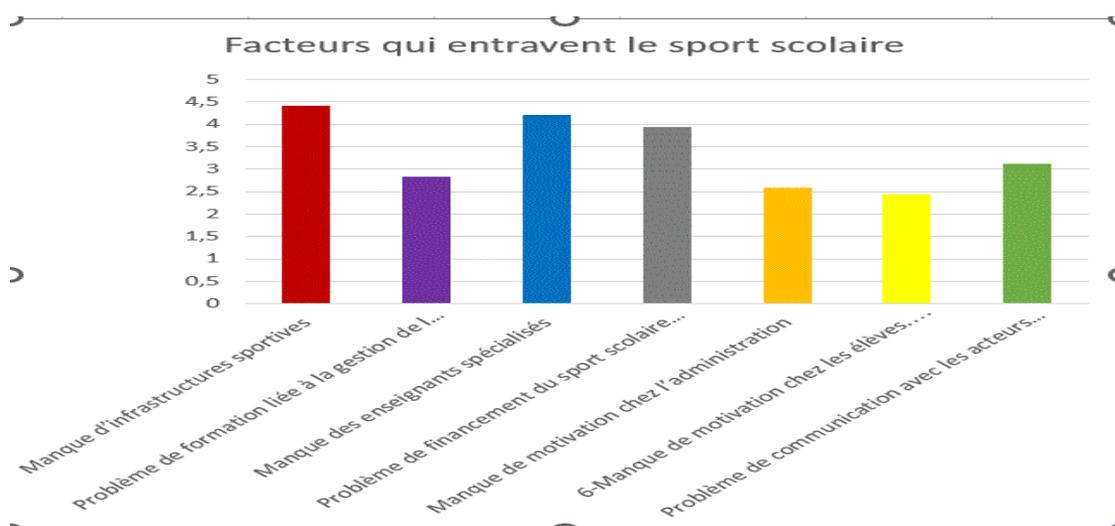
fin de la journée après environ cinq heures de cours en classe des matières principales, avec lesquelles l'enseignant perd l'énergie nécessaire.

- Les élèves ne font pas de sport dans des clubs et ne connaissent pas le règlement, surtout dans le monde rural.
- Les professeurs ne sont pas enthousiastes à l'idée d'encadrer de telles activités.
- L'emplacement de l'établissement scolaire dans le monde rural, surtout dans des endroits enclavés et les grandes distances à parcourir, représentent un grand problème.

Parmi les témoignages les plus marquants de quelques directeurs expérimentés nous proposons celle-ci : *« Après une expérience antérieure marquée par, une absence totale de coopération entre les partenaires administratifs et éducatifs de l'établissement, et où les procédures administratives et juridiques pour déplacer les élèves à des compétitions sportives étaient compliquées et ne facilitent pas la participations hors les murs de l'établissement, surtout que les activités sportives présentent des risques de blessures et des menaces pour la sécurité et la santé des cadres éducatifs et des élèves. Participer hors de l'établissement veut dire que les études vont être suspendues et donc une déperdition du temps scolaire, ce qui est une perte de temps scolaire, d'apprentissage et chose qui est contre l'éthique et les valeurs demandées pour assurer l'équité et la qualité de l'enseignement*

pour tous. Également, le nombre d'heures de travail des enseignants n'aide pas faire du bénévolat (5 heures par jour) en plus des contraintes dues au manque de transport scolaire, ainsi que la réticence des parents qui refusent de laisser leurs enfants participer à de telles compétitions scolaires. Pareillement pour le problème financier et dans certains cas l'absence d'accompagnateur « enseignant ou cadre administratif » à cause de la lourdeur des tâches assumées au sein de l'école »

13-Question n°13 : les contraintes qui entravent la dynamique de l'ASS :

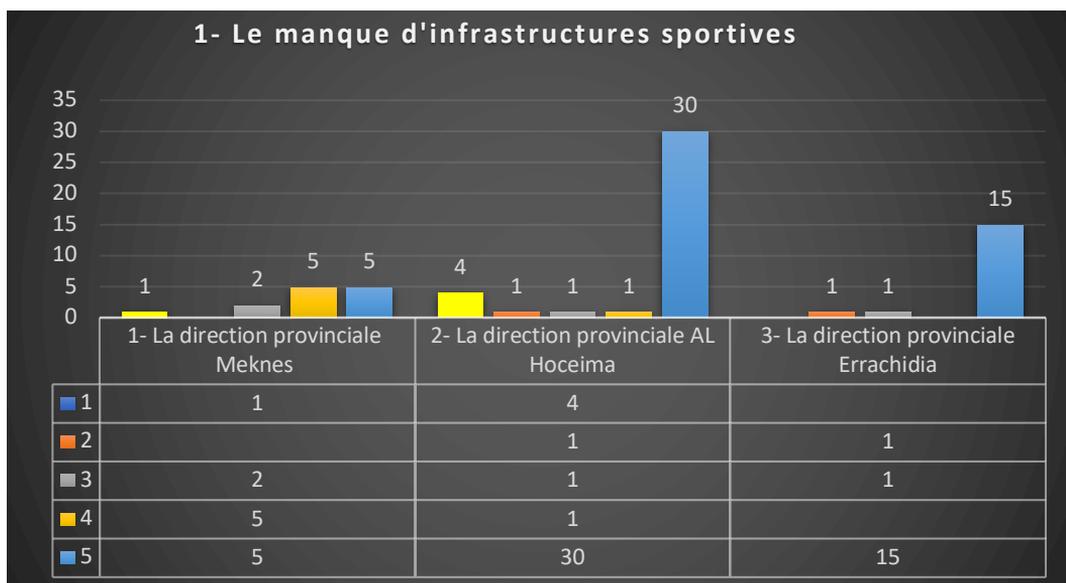


La dynamique des ASS au niveau des établissements scolaires du cycle primaire connaît un ralentissement et un freinage dû à plusieurs facteurs multidimensionnels et à la fois endogènes et exogènes relatifs aux acteurs du sport scolaire. A partir des questionnaires destinés aux directeurs et enseignants nous avons décelé sept facteurs primordiaux et deux facteurs secondaires, qui handicapent la dynamique du sport scolaire, nous les citons par ordre d'importance :

En premier lieu , c'est le manque d'infrastructures sportives qui fait défaut, puis en deuxième lieu l'absence d'enseignants spécialisés dans le domaine sportif, et puis dans un troisième lieu apparait, le problème de financement des ASS, puis en quatrième rang réside le problème de formation liée à la gestion administrative et financière d'une ASS, suivi en cinquième lieu du problème de communication internes et externes entre les acteurs de l'ASS, finalement nous trouvons le manque de motivation chez les cadres administratifs et chez les élèves.

Dans le même sens , les facteurs secondaires imitateurs de la dynamique des ASS se résument à : La déperdition du temps scolaire de l'élève et le risque d'accidents sportifs liés aux déplacements pour participer aux différentes compétitions.

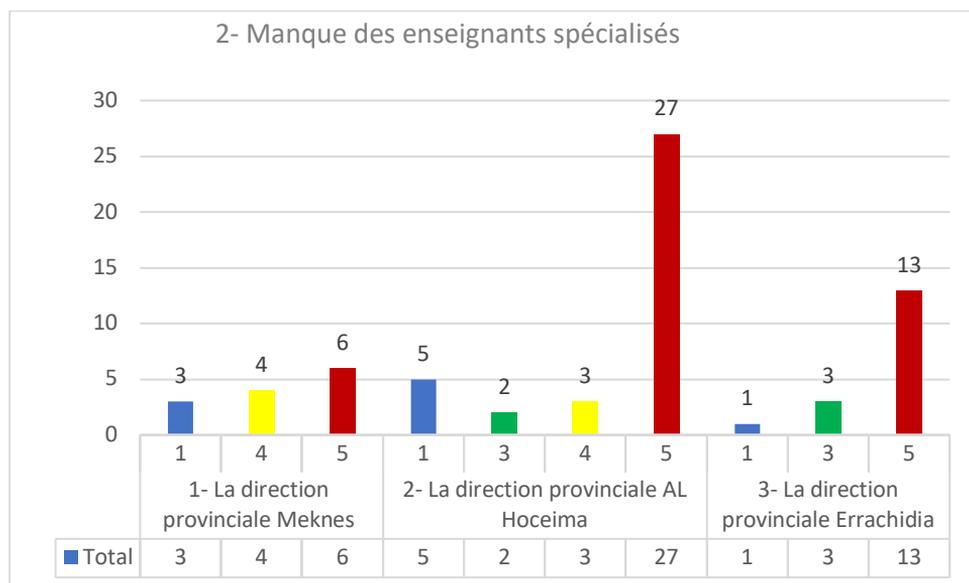
- **Facteur N°1 : Manque d'infrastructures sportives**



-

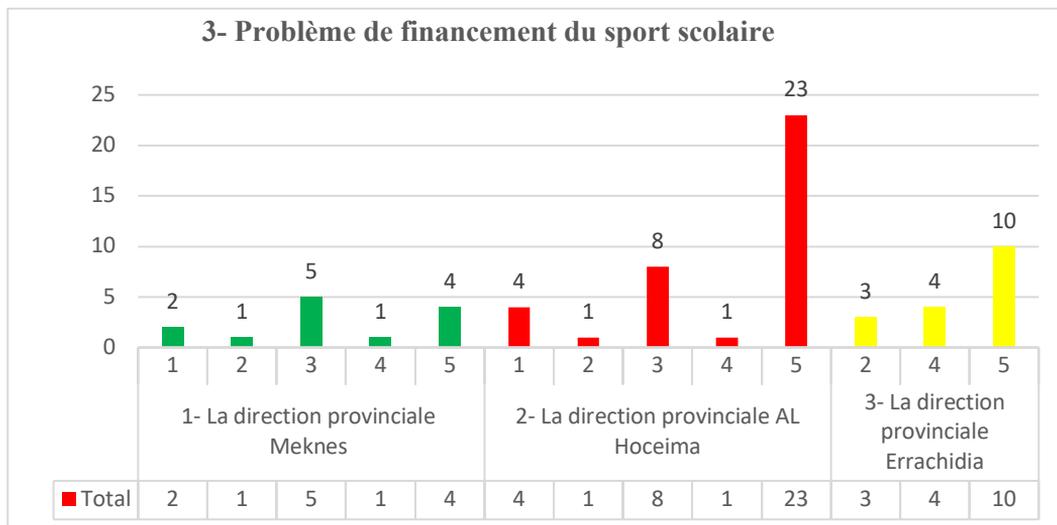
Le facteur du manque d'infrastructure représente le handicap de taille qui freine la dynamique du sport scolaire dans le cycle primaire. Cependant ce facteur varie entre le milieu citadin et le milieu rural et également entre les trois directions provinciales. Nous constatons dans ce sens, que ce facteur ne représente pas un grand obstacle dans la direction de Meknès alors que dans les directions Al Hoceima et Errachidia le manque d'infrastructure représente le plus grand problème de freinage de la dynamique sportive.

- **Facteur N°2 : L'absence des enseignants spécialisés :**



Cet indicateur, représente un obstacle majeur dans la dynamique de l'EPS et du sport scolaire au cycle primaire, il est un considéré comme une entrave surtout dans les directions d'Errachidia et Al Hoceima.

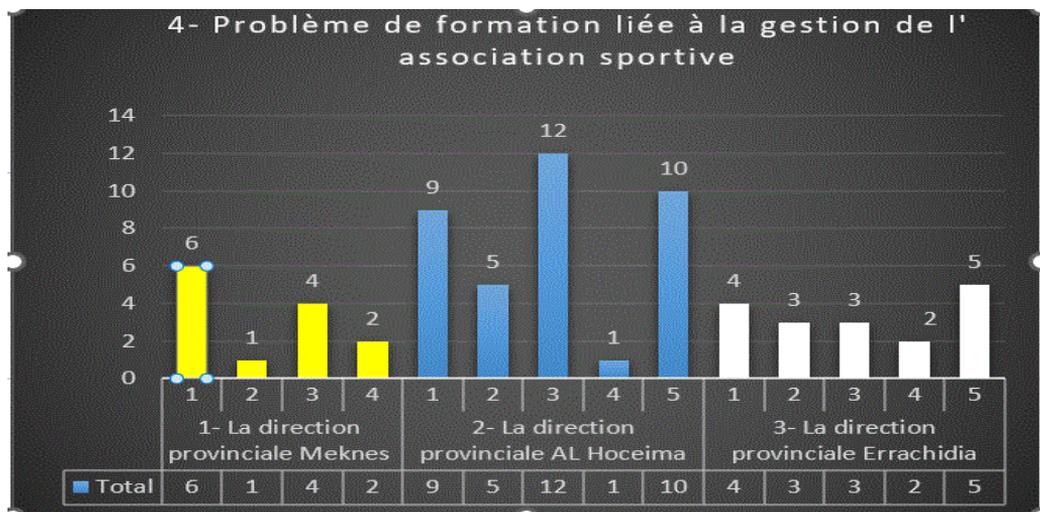
Facteur N°3 : Problème de financement du sport scolaire :



Il est évident, que le grand problème qui freine la dynamique du sport scolaire dans le cycle primaire, réside dans la contrainte financière surtout pour subventionner l’achat du matériel et assurer le déplacement et la restauration des élèves participants aux compétitions sportives. Nous constatons que les directions provinciales Al Hoceima et Errachidia souffrent plus de ce facteur de freinage, sans doute à cause du caractère rural de ces régions et surtout de l’expansion géographique des lieux où ses établissements scolaires sont implantés. Les frais de participation à une compétition scolaire (le coût de transport et restauration et hébergement) et l’effort administratif et juridique demandé ainsi que le volume horaire consenti pour assurer les déplacements, peuvent être une vraie contrainte devant la dynamique des ASS

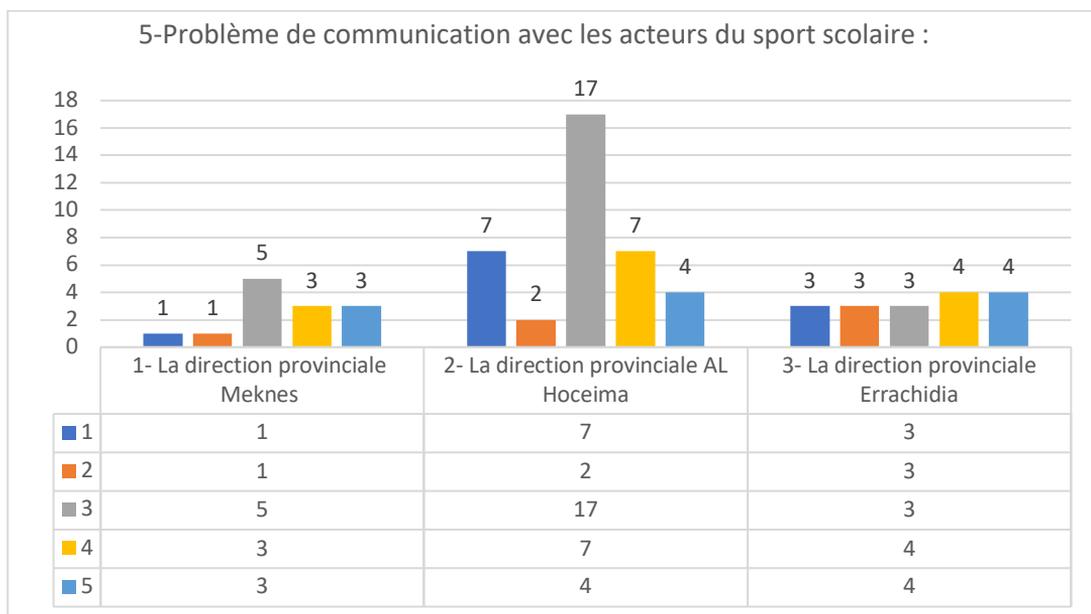
surtout dans le monde rural. Des simples établissements scolaires du cycle primaire ne peuvent pas assurer avec régularité la charge des dépenses financières liées aux compétitions scolaires, aussi riches et variées.

-Facteur N°4 : Problème de formation liée à la gestion administrative et financière de l'association sportive scolaire :



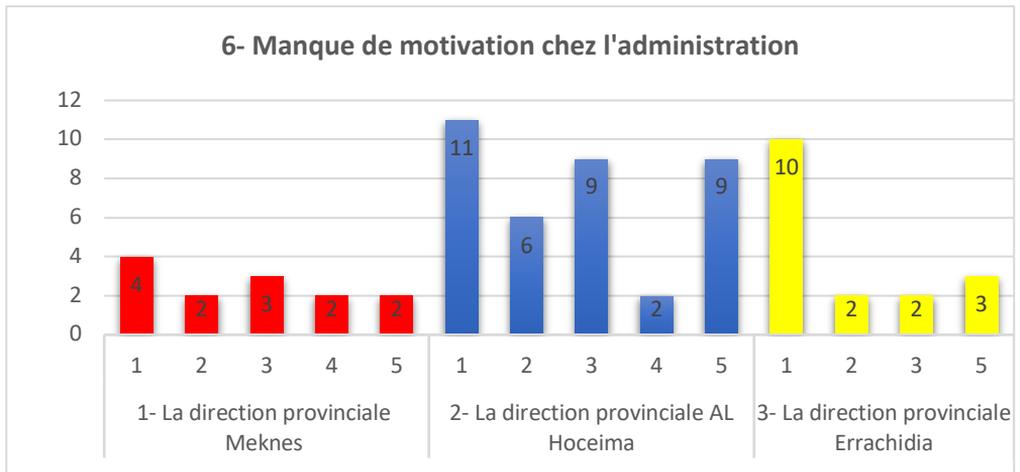
Pour espérer une adhésion réelle et efficace des directeurs d'établissements et les enseignants concernés par l'animation sportive au cycle primaire, il faut que ces acteurs bénéficient d'une formation initiale et/ou continue dans le domaine sportif et surtout dans le domaine de la gestion administrative et financière d'une ASS. Nous constatons dans ce sens, qu'à l'exception de la direction Al Hoceima, Il parait que ce facteur n'est pas très influençant dans la direction de Meknès et Errachidia.

Facteur N°5 : Problème de communication avec les acteurs du sport scolaire :



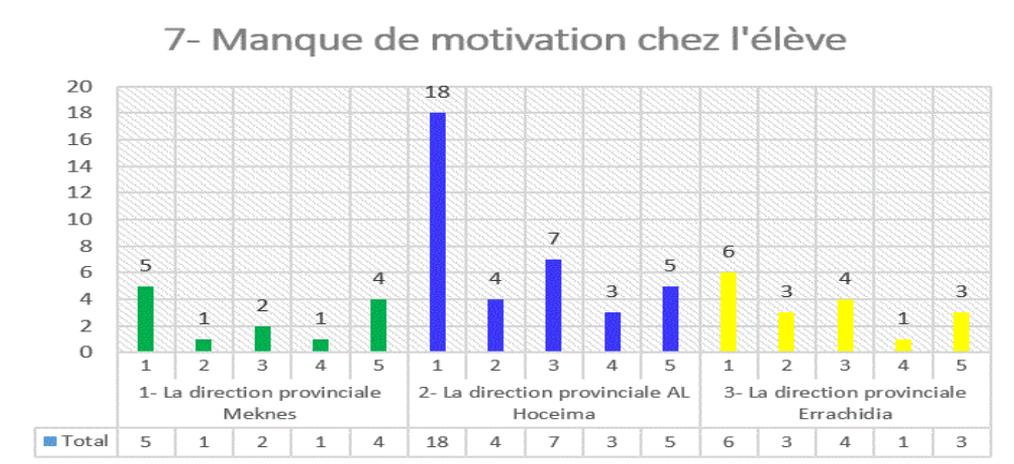
Pour réussir n'importe quel évènement sportif, la communication et la médiatisation jouent un rôle très important, elle peut assurer une participation massive et qualitative des sportifs à la compétition sportive. Cependant dans le cycle primaire ce facteur fait relativement défaut. Malgré le développement technologique lié à la vulgarisation de l'utilisation des TICE, il parait que les instances de gestion du sport scolaire au niveau provincial et régional doivent mobiliser plus d'efforts pour communiquer l'information à temps et avec efficience.

Facteur N°6 : Manque de motivation chez l'administration :



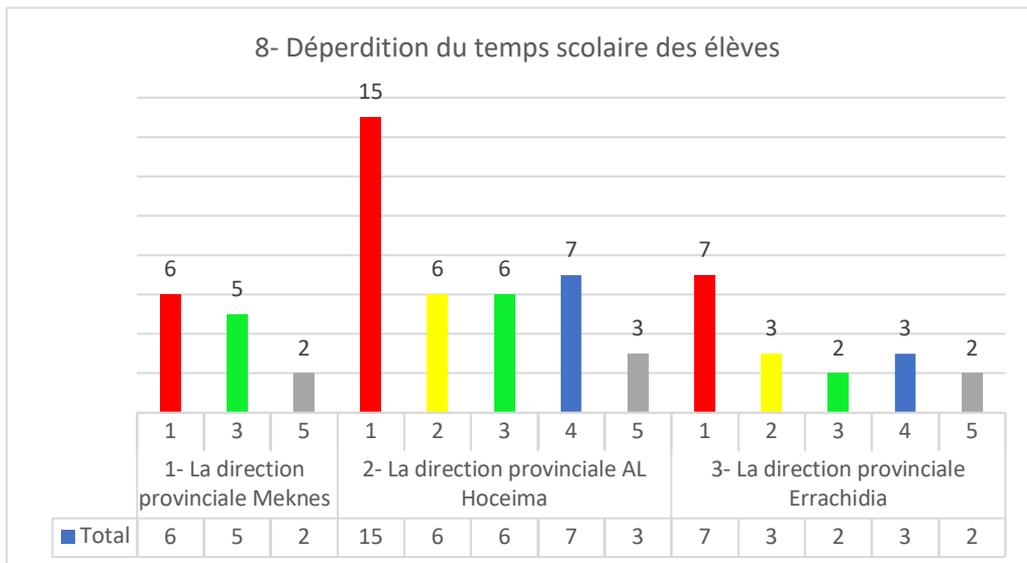
Il paraît que ce facteur représente également une vraie justification du ralentissement de la dynamique du sport scolaire au cycle primaire. Si les directeurs d'établissements, entant que présidents des ASS ne sont pas enthousiastes pour prendre des initiatives en faveur de l'organisation des compétitions sportives et surtout assurer un rayonnement de leurs ASS dans les compétitions qui se déroulent en dehors des murs de l'école, nous ne pouvons pas espérer un vrai rayonnement du sport scolaire dans le cycle primaire.

Facteur N°7 : Manque de motivation chez les élèves :

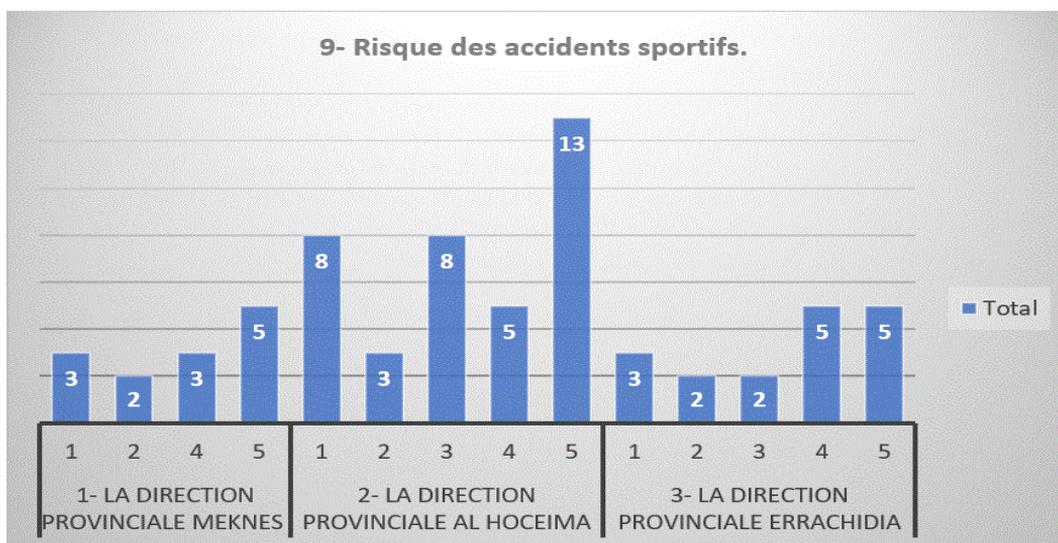


Selon les directeurs d'établissements, le facteur du manque de motivation chez l'élève existe mais sans une grande influence. Dans ce sens, ce sont généralement les parents qui refusent l'engagement de leurs enfants dans les activités sportives de l'association au détriment du temps scolaire et l'importance données aux matières intellectuels dites principales. Selon les représentations de certains parents, le sport est un élément nuisible à la réussite scolaire de leurs enfants.

Facteur N°8 : Déperdition du temps scolaire des élèves :

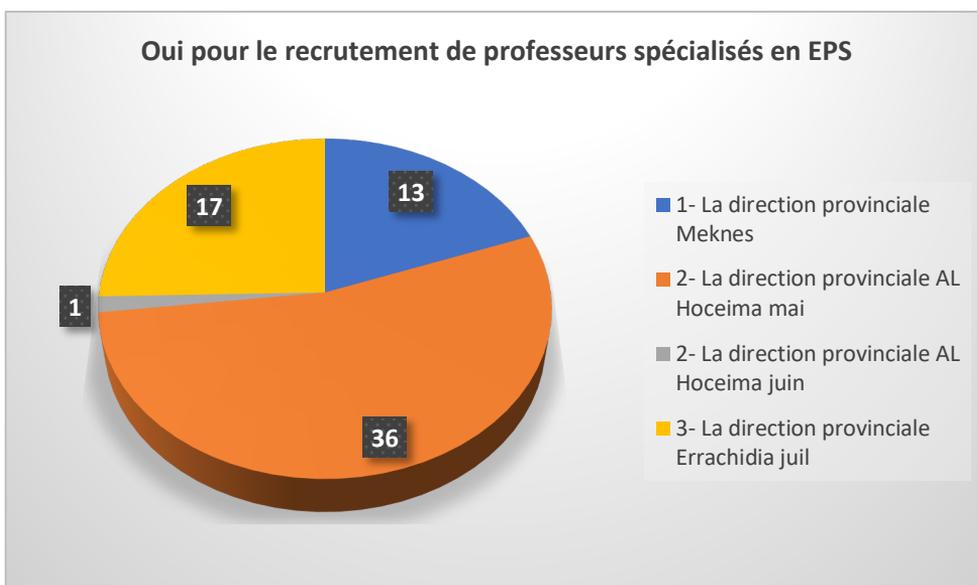


Facteur N°9 : Risque des accidents sportifs :



Selon ce facteur, qui est lié au risque de blessures causés par la pratique sportive. Selon le sondage effectué, il paraît que cet indicateur présente ainsi une entrave à la participation massive et par conséquent à la dynamisation du sport scolaire.

14-Question n°14 : La nécessité de recrutement de professeurs spécialisés en EPS



A partir de ce graphique, il paraît que presque tous des directeurs préfèrent recruter des enseignants du primaire qui ont une spécialité dans l'enseignement de l'EPS et de l'animation sportive.

15-Question n°15 : Les facteurs indispensables pour le redressement du sport scolaire au cycle primaire :

Selon les suggestions proposées par les directeurs d'établissements scolaires, nous pouvons classer les facteurs indispensables pour dynamiser le sport scolaire dans le cycle primaire en deux types selon leur degré d'importance. Quatre facteurs sont considérés urgents et très importants :

- 1er facteur : La formation des cadres qualifiés avec un pourcentage de 95,5%.
- 2^{ème} facteur : Résoudre le problème d'infrastructure sportive avec un pourcentage de 94%.
- 3^{ème} facteur : Réserver des horaires adaptés et adéquats avec un pourcentage de 80,6%.
- 4^{ème} facteur : la formation continue dans le domaine sportif avec un pourcentage de 73,1%.

La deuxième catégorie des facteurs indispensables mais avec moins d'importance :

- 5^{ème} facteur : Motiver et encourager les directeurs avec un pourcentage de 61,2%.
- 6^{ème} facteur : Allègement du Programme et des manuels scolaires avec un pourcentage de 58,2%.

- 7ème facteur : Instauration des réseaux de communication avec le bureau du sport avec un pourcentage de 56,7%
- 8ème facteur : Sensibilisation des parents à l'importance du sport avec un pourcentage de 49,3%.
- 9ème facteur : L'obligation de créer des ASS et faciliter l'adhésion des élèves avec un pourcentage de 37,3%.

1-6- Synthèse des entretiens avec les inspecteurs d'EPS et les présidents des bureaux de sport au niveau des directions provinciales : Al Hoceima, Meknès, Errachidia :

Alors que le sport scolaire au niveau collégial et qualifiant connaît une dynamique sans précédent du point de vue organisationnel et fonctionnel, en adoptant les principes d'équité territoriale, d'éducation inclusive, et d'égalité entre les sexes et face à la question du sport scolaire dans le cycle primaire, la quasi-totalité des inspecteurs pédagogiques et des présidents des bureaux de sport scolaire sont unanimes à dresser un constat très alarmant et très inquiétant sur la réalité du sport scolaire au niveau du cycle primaire. En réalité cette situation prive un bon nombre d'élèves marocains de tirer profit des enjeux éducatifs capitaux du sport scolaire et constitue par la même occasion une grande perte pour le système éducatif marocain.

Dans ce sens, et dans le but de diagnostiquer la réalité du sport scolaire au cycle primaire et de proposer des réponses et solutions pour le dynamiser d'une manière plus efficace et réaliste, nous avons effectué des entretiens avec les acteurs concernés du sports scolaire au niveau des AREFs et directions provinciales pour cerner la problématique de notre recherche scientifique sur le thème « Dynamique du sport scolaire dans le cadre des associations sportives scolaires, cas du cycle primaire ». Ces interviews visent donc, la focalisation sur la réalité des associations sportives et du sport scolaire dans le cycle primaire, également essayer de détecter les obstacles qui entravent l'épanouissement de l'élève dans le cadre des associations sportives scolaires et pouvoir tracer des perspectives de développement et de dynamisation du sport dans le cycle primaire.

A-La réalité du sport scolaire au niveau du cycle primaire :

1- Le sport scolaire au cycle primaire au niveau organisationnel :

Pour six sur huit des interviewés au niveau organisationnel, le sport scolaire dans l'enseignement primaire est quasi absent et très faible. Il n'est pratiqué qu'occasionnellement, et dans quelques établissements comptés au bout du doigt. Dans quelques

établissements, il reste très modeste et se limite à quelques participations des élèves dans certaines compétitions sportives. Rares sont les établissements d'enseignement primaire qui programment des séances d'ASS. Quant à l'enseignement de l'EPS « matière obligatoire » elle est inscrite pour la forme dans l'emploi du temps des enseignants.

Pour le plus optimiste, la situation du sport scolaire au cycle primaire au niveau organisationnel est réglementée par les textes de la FRMSS, elle est relativement acceptable, malgré quelques lacunes, par exemple, la note ministérielle relative au programme annuel des compétitions sportives ne permet pas aux établissements du primaire non adhérents à la FRMSS de bénéficier des activités sportives organisées par la direction provinciale, ce qui prive les énergies prometteuses et des talents de l'opportunité de surgir, également elle cause une frustration pour certains des cadres qui espèrent dynamiser le sport scolaire dans leurs établissements.

2- Le sport scolaire au cycle primaire au niveau fonctionnel :

Tous les interviewés sont d'accord que la situation du sport scolaire au cycle primaire au niveau fonctionnel trébuche et incapable d'atteindre les objectifs souhaités, compte tenu du grand décalage entre la théorie « les objectifs inscrits dans les textes officiels » et la réalité « le réalisable ». Pour eux, le sport scolaire

souffre d'un dysfonctionnement, il se limite à quelques participations dans l'ASS d'élite. Le sport scolaire est affaibli par plusieurs lacunes notamment l'absence des séances réelles d'EPS ou d'ASS dans la majorité des établissements scolaires et par conséquent la non-réalisation des objectifs et finalités éducatives souhaitées. Dans les établissements d'enseignement primaire, on ne peut pas parler de sport scolaire, sauf pour quelques modestes participations à des compétitions scolaires qui restent liées à des initiatives individuelles de la part de certains enseignants enthousiastes.

3- Est-ce que vous pensez qu'il y'a un décalage entre la réalité du sport scolaire à l'école primaire et les orientations ministérielles dans ce sens ?

Malgré la bonne dynamique constatée lors de cette année scolaire 2021/2022 au niveau quantitatif et qualitatif du mouvement sportif scolaire, tous les interrogés témoignent qu'il y a une grande disparité, une contradiction et un clivage entre la situation réelle du sport scolaire au cycle primaire et les orientations ministérielles relatives à son organisation. Alors que le ministère appelle à la généralisation et la vulgarisation de la pratique sportive, nous constatons que la réalité est complètement différente, à l'exception

des établissements qui bénéficient des centres sportifs et de quelques enseignants fervents du sport qui font des sacrifices.

Le paradoxe, c'est que dans le cycle primaire où les élèves représentent la plus grande masse des scolarisés dans notre pays seulement une très faible minorité d'entre eux bénéficie de la pratique et de l'encadrement au niveau de l'EPS, matière qui figure pour la forme dans les emplois du temps des enseignants et moins encore du sport scolaire. D'où un grand décalage entre les textes et la réalité du terrain, avec un décalage flagrant.

4- Est-ce que tous les établissements scolaires possèdent des ASS adhérees à la FRMSS ? Si non, pourquoi ?

Quatre questionnés sur huit témoignent que les établissements scolaires ne disposent pas d'ASS. Les causes principales restent l'attitudes négatives des directeurs d'établissements à marginaliser l'EPS et la réticence de certains directeurs d'établissement et les enseignants « es » sous prétexte que le sport scolaire est une charge supplémentaire inutile et non prioritaire et que les élèves n'ont pas la capacité financière pour couvrir les cotisations d'adhésion une fois l'ASS est en place. Le handicap socioculturel et économique lié principalement au caractère rural de quelques régions, l'absence des terrains de sport dans les établissements primaires. De l'autre côté, la dominance des enseignantes femmes « surtout dans les villes » qui refusent l'implication dans les activités d'ASS. Du côté opposé,

nous constatons, l'instabilité des ressources humaines administratives et éducatives dans le monde rural dû au mouvement de permutation, ce phénomène entrave le processus de renouvellement des bureaux de l'ASS au début de chaque année, et aussi la non-inscription des élèves et le manquement des cotisations en faveur de l'ASS, ce qui les empêche de participer aux compétitions du sport scolaire.

Pour deux interrogés la solution est de prévoir des infrastructures sportives dans les écoles primaires, car la mise en place d'un ensemble de centres sportifs dans certains établissements ne peut pas couvrir tous les élèves du primaire.

Deux autres interrogés affirment l'existence multiforme des ASS au cycle primaire, surtout avec la mise en application du projet 11 qui a permis la multiplication des associations sportives, cependant, leurs statuts juridiques varient d'un établissement à un autre :

- Des associations qui ne renouvellent pas leur mandat et leur bureau exécutif.
- Des associations sans adhérents ou bien le nombre d'adhérents est très faible par rapport au nombre d'élèves.
- Des associations sans affiliation avec la section provinciale de la FRMSS en raison du petit nombre d'adhérents.

En résumé, les directeurs d'établissement scolaire du cycle primaire réticents ou qui manquent d'initiative, exploitent le vide juridique dans les statuts et les règlements généraux de la FRMSS

pour se détourner aux tâches de création d'associations sportives scolaires. Pour cela, il est préférable, de créer des commissions au niveau provincial de suivi et d'accompagnement des directeurs d'établissements pour les encourager à créer des ASS et de s'affilier à la FRMSS.

5- Est-ce que les écoles primaires possèdent les installations sportives suffisantes et adéquates pour pratiquer le sport ? Si non, qu'est-ce que vous proposez pour résoudre ce problème ?

Tous les interviewés affirment que la majorité des établissements ne disposent pas d'installations sportives et d'équipements adéquats et suffisants. Cependant, malgré la présence des terrains de jeu et du matériel didactique et sportif dans quelques-uns, grâce au projet E1P6, ils restent mal exploités en raison de l'absence d'ASS, l'absence de formation initiale et continue des enseignants, par manque des vestiaires réservés aux élèves ou par l'attitude de désistement « fuite » des enseignants « es » d'encadrer les jeunes talents dont dispose l'école.

6- Est-ce que vous pensez que les enseignants et les enseignantes du primaire sont suffisamment formés pour mener à bien l'entraînement sportif et la détection des talents dans le cadre des ASS ?

Tous les interviewés ont répondu non, pour deux raisons :

- La première est l'absence de formation initiale et de spécialisation dans le domaine du sport et des activités sportives, ce qui rend cette tâche difficile. En effet, après leur réussite au concours, les enseignants du primaire suivent une formation initiale courte presque six mois, où ils sont amenés à valider les modules de leurs spécialités et font la découverte de l'EPS à la suite de quelques séances de sensibilisation, ce qui reste très insuffisant pour mener à bien l'encadrement sportif une fois affectés dans leurs établissements. Plus grave encore, cette année nous avons constaté l'élimination définitive du module réservé à l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire.
- Deuxièmement, la majorité d'entre eux refuse d'effectuer un travail supplémentaire, affirmant qu'il existe de nombreuses matières d'enseignement qu'ils assument dans l'école.

Cependant on ne peut pas généraliser, car il y a quelques établissements primaires qui ont bénéficié du programme de qualification et de construction d'installations sportives, dans le cadre du projet E1P6 et également dans le cadre du projet11 du

portefeuille des projets d'exécution des recommandations de la loi cadre 51-17. Pareillement nous ne pouvons pas nier quelques exceptions de présence des professeurs du primaire qualifiés qui s'impliquent efficacement et qui laissent une très bonne impression lors des participations aux compétitions sportives scolaires.

7- Est-ce que vous êtes satisfait du taux de participation des associations sportives scolaire du cycle primaire aux compétitions du sport scolaire ?

Tous les interrogés expriment leur insatisfaction du taux de participation des associations sportives scolaires du cycle primaire aux compétitions du sport scolaire. Vu le nombre d'établissements primaires implantés, comparés au nombre d'établissements qui disposent d'une association sportive sur papier, et au nombre d'élèves qui participent réellement aux activités sportives. Sur les 43 championnats nationaux organisés dans l'année en cours « 2021/2022 », on trouve la participation du primaire au championnat du cross et d'athlétisme en plus du championnat des centres sportifs dans trois sports collectifs (le Handball, le Basketball et le Football). Cela nous donne une idée claire sur le taux de participation des ASS du primaire aux compétitions organisées.

Finalement, c'est malheureux de constater que les élèves du cycle primaire sont écartés du sport scolaire et privés de leur droit à une

pratique sportive régulière saine et méthodique. Entant qu'acteurs du sport scolaire, cette question est une obsession chez nous et un défi qui nous préoccupe chaque année.

8- Est-ce que vous êtes satisfait du nombre des élèves qui participent dans les compétitions sportives scolaire au niveau local et régional ?

La participation des élèves au niveau provincial, régional et national vient en application des directives réglementaires du programme d'activités sportives souligné et précisé par la DPSS et surtout par la FRMSS qui fixe les effectifs imposés par catégories et par compétition sportive. Dans ce sens les interviewés sont relativement satisfait du nombre des participants par rapport au nombre très réduit d'associations sportives fondées. Ainsi comme solution, il y a la possibilité de participation d'un plus grand nombre d'élèves d'une même association scolaire en occultant le règlement lié à la limitation du nombre de participants par établissement stipulé par la note officielle relative aux compétitions sportives scolaires.

9- A votre avis, est ce qu'il y a une parité entre les bénéficiaires garçons et filles du sport scolaire dans le cycle primaire ?

Pour sept sur huit interrogés, oui, le principe d'égalité entre les filles et garçons est garanti, surtout que dans cette tranche d'âge il n'y a pas de divergences physiques, ce qui rend le nombre de filles dans la majorité des compétitions scolaires égal ou supérieur au nombre de garçons. Nous ne pensons pas que le genre du sexe constitue un obstacle pour les apprenants dans ce cycle d'enseignement.

Pour un seul interviewé, non il n'y a pas d'égalité entre les garçons et les filles dans la pratique des activités sportives scolaires.

10- Si le nombre des garçons dépasse le nombre des filles, à votre avis pourquoi ?

Si le nombre de participants diffère entre les deux sexes, c'est peut-être la mentalité de l'enseignant qui favorise l'organisation des compétitions sportives en faveur des garçons, ou à cause des représentations sociales négatives sur le sport surtout pour les filles, aussi, l'inégalité est due aux coutumes de la région qui sont à l'origine de l'exclusion des filles du sport scolaire ou en raison de la nature conservatrice de la population surtout dans les régions rurales.

11- Selon votre vécu, est-ce que vous pensez que le sport scolaire à la place qu'il mérite dans les établissements scolaires du primaire ?

Tous les interviewés confirment que le sport scolaire n'a pas la place qu'il mérite dans l'école à causes des facteurs cités plus haut. Le sport scolaire au cycle primaire tel qu'il est aujourd'hui est loin d'être satisfaisant ni pour les élèves ni pour les différents intervenants dans la question éducative. Ce qui est loin de répondre aux attentes et aux besoins de l'élève marocain du cycle primaire et le prive de retombées éducatives très bénéfiques par rapport à son développement et à son épanouissement engendrés par la pratique sportive. Ils ajoutent qu'il y a même une régression effrayante et qu'il faut en urgence stopper cette hémorragie. Avec l'élimination des séances d'EPS par manque de cadres éducatifs en privilégiant les matières dites « principales ». C'est le début de la fin du sport scolaire, d'où la nécessité et l'urgence d'un contrôle rigoureux par les inspecteurs des tableaux de services des professeurs du primaire où doivent figurer impérativement les séances d'EPS.

B-Les perspectives de développement du sport scolaire au niveau du cycle primaire :

1- Est-ce que vous considérez que le recrutement de professeurs spécialisés en EPS au primaire est devenu une nécessité incontournable pour répondre aux besoins des élèves ?

Sept interrogés sur huit pensent que le recrutement des enseignants d'EPS au niveau du primaire a toujours été une nécessité à l'instar des autres domaines et spécialités. Ce souhait se heurte malheureusement à la déficience des postes budgétaires, et aussi par les représentations des dirigeants vis-à-vis de cette matière scolaire au primaire (la considérant comme secondaire). Ce faisant, nos enfants méritent d'être encadrés par des vrais spécialistes comme il est le cas au niveau des cycles secondaires : Collégial et qualifiant. Il faut absolument donner à cette tranche d'élèves le droit de pratiquer le sport, et concrétiser ce maillon manquant dans le sport scolaire, qui est le sport dans le cycle d'enseignement primaire, car son absence cause le retard de tout le système. Cette tranche d'âge des élèves au primaire correspond selon les spécialistes de la motricité à l'âge d'or de l'acquisition des habiletés motrices. Privé les élèves du primaire de pratique sportive au niveau élémentaire c'est provoqué un retard dans les apprentissages moteur irrécupérables par la suite. Plus encore, confier

l'enseignement de l'EPS à des professeurs non qualifiés dans le domaine ne servira pas son développement et pourrait même être préjudiciable par rapport à la santé de l'élève vue la méconnaissance des principes scientifiques et méthodologiques de l'enseignement de cette discipline par des professeurs non qualifiés.

Cependant un seul interrogé affirme que le recrutement des professeurs spécialisés en EPS au cycle primaire n'est pas une nécessité, car le problème réside plus dans la mentalité de l'enseignant que dans sa compétence dans le domaine.

2- A votre avis, quels sont les problèmes qui représentent des obstacles devant la vulgarisation et la démocratisation du sport scolaire dans le cycle primaire ?

- 1- L'absence de cadres qualifiés et spécialisés. Les ressources humaines surtout dans les villes sont soit très anciennes, en attente de la retraite, soit en majorité à composante féminine âgée.
- 2- L'absence des structures d'accueil comme les installations sportives sécurisés et les stades.
- 3- Les enseignants refusent d'animer les séances de sport car ils y voient une charge supplémentaire vu leurs nombreuses tâches éducatives.

- 4- L'absence de l'obligation de verser le montant d'adhésion à l'ASS avec le reste des droits d'inscription que l'élève paye au début de la saison scolaire, comme au cycle d'enseignement secondaire, rend la tâche difficile pour les directeurs et les responsables administratifs dans les établissements d'enseignement primaire.
- 5- Absence d'un horaire de cours adéquat.
- 6- L'absence de formation continue au profit des enseignants du primaire.
- 7- Refus des parents d'inclure leurs enfants dans une association qui ne peut pas mettre en place et réaliser un simple programme d'animation sportive au sein de l'établissement,
- 8- La résignation des enseignants pour le sport scolaire.
- 9- Manque de conscience de l'importance du sport scolaire dans l'éducation harmonieuse et l'épanouissement de l'enfant garçon et fille.
- 10- Manque d'évaluation officielle des projets d'ASS et l'absence du principe de liaison entre la responsabilité à la redevabilité des responsables de la chose sportive scolaire dans tous les secteurs.

3- Que proposez-vous pour améliorer l'efficacité et la rentabilité du sport scolaire au niveau du cycle primaire ?

- 1- Imposer la création d'associations sportives scolaires dans les établissements primaires par des notes officielles aussi bien dans le secteur privé que le secteur public.
- 2- Doter les établissements du primaire d'installations sportives nécessaires ainsi que du matériel adéquat et des terrains suffisants.
- 3- Généralisation des centres sportifs dans le cadre du projet 11.
- 4- Reprogrammation du module d'EPS dans la formation initiale au cycle primaire (enseignants, directeurs et inspecteurs).
- 5- Reprogrammation du stage pratique relatif aux activités sportives dans les centres de formation.
- 6- Instaurer dans les CRMEFs une nouvelle filière de formation dédiée aux cadres du sport du cycle primaire. Ce qui permettra le recrutement des professeurs spécialisés. Dans ce sens il faut créer un cadre de professeur d'éducation physique et d'animation sportive dans l'enseignement primaire. Il est également possible de recruter des sportifs de haut niveau comme cadres spécialisés dans le sport primaire, tout en les soumettant à une formation pédagogique.
- 7- Recruter des cadres sportifs en favorisant les établissements d'enseignement primaire qui disposent des terrains de sport ou d'un espace permettant la construction de terrains de sport.

- 8- Prévoir un plan de formation continue pour les enseignants et inspecteurs et augmenter Le nombre et la fréquence de la formation continue pour les enseignants du primaire.
- 9- Insister sur le cadre officiel et obligatoire de la matière de l'EPS dans le cursus scolaire de l'élève.
- 10- Sensibilisation et prise de conscience du grand rôle du sport scolaire dans l'atteinte de la qualité d'enseignement.
- 11- L'instauration et la fixation des heures allouées aux activités sportives dans l'emploi du temps des enseignants et les élèves.
- 12- L'ouverture des structures de la FRMSS sur CRMEF à des fins de coordination et d'encadrement théorique et pratique.

4- En fonction de votre expérience dans la gestion du sport scolaire, indiquez par ordre de priorités les facteurs que vous jugez indispensables pour le redressement de celui-ci ?

- Premièrement, bâtir des infrastructures adéquates et des terrains suffisants et résoudre le problème d'infrastructure sportif.
- Deuxièmement, rechercher des stratégies pour former des cadres professionnels compétents dans le domaine du sport et permettre le recrutement des professeurs spécialisés.
- Troisièmement, mettre à jour et renforcer l'arsenal juridique.
- Quatrièmement : Généralisation des centres sportifs.
- Cinquièmement : Programmer des séminaires et des conférences de formation à l'intention des responsables

d'établissements d'enseignement « directeurs et inspecteurs », ainsi que les enseignants du primaire.

- Soutenir et subventionner les établissements d'enseignement qui participent aux compétitions régionales et nationales.
- Récompenser les établissements gagnants des championnats nationaux scolaires.
- Soutenir financièrement les sections provinciales des directions afin de programmer et de développer le sport scolaire, ce qui se répercutera positivement au niveau national.
- Exonérer les associations sportives du cycle primaire des frais d'adhésion à la section régionale et à la FRMSS, ce qui signifie que l'établissement bénéficie de 100% des droits d'adhésion.
- Introduire la diversité et la variété des compétitions sportives au cycle primaire en répondant aux caractéristiques et spécificités des régions rurales et urbaines et de la population cible.

5- Pour réduire l'écart qui existe entre les régions rurales et urbaines en matière du sport scolaire, qu'est-ce que vous suggérez ?

Pour pallier ce problème les interrogés estiment qu'il est important d'opter pour une discrimination positive afin de venir en aide auprès des établissements qui se situent dans des zones

reculées et qui sont diminuées sur le plan financier. De ce fait, ils proposent :

- La construction des terrains de proximité en abondance dans le monde rural.
- Donner plus d'importance à la fille rurale et en proposant des compétitions sportives adaptées.
- Choisir des lieux stratégiques de construction qui prennent en compte le facteur de l'entourage et proximité du plus grand nombre d'établissements primaires.
- Se concentrer dans le domaine rural sur les sports qui peuvent être pratiqués et dont on peut briller, comme l'athlétisme le Cross et le football.
- La vulgarisation et la généralisation des centres sportifs en prenant en considération les particularités du monde rural.
- Donner plus d'importance aux établissements d'enseignement dans les zones rurales en termes de construction d'installations sportives et d'équipement.
- Instituer des compétitions sportives scolaires pour le monde rural.
- Activation du fonds de soutien et de développement du sport scolaire dans les établissements ruraux les plus éloignés « 5% de la cotisation annuelle ».

C-Discussion des résultats et vérification des hypothèses :

Ce dernier du volet empirique sera consacré à l'analyse des résultats obtenus et présenté dans les traitements précédents, et notamment ceux qui concerne les hypothèses présupposées, avec le but de les vérifier.

Nous allons essayer d'examiner les résultats recueillis, à travers l'analyse et la comparaison des pourcentages obtenus par le programme SPSS, pour pouvoir confirmer le degré de validation de hypothèses et la possibilité de généraliser les résultats obtenus sur l'ensemble de la population visée.

A- Analyse et vérification de l'hypothèse N°1 :

- La vulgarisation et la généralisation de la pratique sportive au niveau du cycle primaire reste en deca des standards de la promotion du sport scolaire national :**

Cette hypothèse concerne le niveau de démocratisation de la pratique sportive au cycle primaire par l'instauration d'une part des ASS opérationnelles et actives, d'autres parts, grâce à la participation aux compétitions du sport scolaire aussi bien au sein de l'établissement ou à l'extérieur des murs de l'école.

Ce référant aux résultats des questions destinées aux inspecteurs, présidents des bureaux du sport, directeurs et enseignants concernant la dynamique des ASS au niveau organisationnel et fonctionnel et la place du sport scolaire dans les établissements scolaires du cycle primaire. L'analyse des réponses révèle que le sport scolaire est quasi absent et très faible. Il n'est pratiqué qu'occasionnellement, et dans quelques établissements comptés au bout du doigt. Dans quelques établissements, il reste très modeste et se limite à quelques participations des élèves dans certaines compétitions sportives. Les chiffres montrent que 94% des enseignants affirment que le sport scolaire n'a pas la place qu'il mérite dans les établissements du cycle primaire. Ce qui veut dire que ce secteur est délaissé et ne représente aucun intérêt pour les acteurs principaux de la dynamique du sport scolaire. Il paraît clairement que les élèves du primaire ne bénéficient pas réellement de l'EPS. Les séances d'ASS restent utopiques et la dynamique de l'ASS ne pourra pas accélérer de rythme. Dans ce sens, selon les directeurs d'établissement l'EPS est pratiquée rarement dans 52% d'établissement alors que 28% ont confirmé l'absence totale de l'EPS à l'école contre seulement une minorité de 13% qui ont déclaré la présence effective et continue des cours d'EPS.

La même opinion est partagée par les enseignants du cycle primaire qui confirment l'absence presque totale de l'EPS dans le cycle primaire. D'ailleurs seulement 14% d'enseignants qui animent effectivement les cours d'EPS et donc peuvent animer les

séances d'ASS, alors que 37% affirment l'enseignement relative de l'EPS et presque la moitié (49%) confirmant l'absence totale de la matière de l'EPS au sein de l'école.

D'ailleurs, selon les statistiques que ce soit pour les directeurs d'établissements ou les enseignants il y'a absence presque totale de l'ASS au cycle primaire. Dans ce sens, nous constatons que 67% des directeurs et 81% d'enseignant déclarent l'inexistence officielle d'une ASS. Ce qui nous laisse penser que le sport scolaire de masse est loin d'être réel dans la majorité de nos écoles et qu'une large pépinière ne profite pas des vertus et valeurs transmises par les compétitions sportives scolaires.

Dans le même sens et pour affirmer notre hypothèse, il paraît que tous les interviewés sont d'accord que la situation du sport scolaire au cycle primaire au niveau fonctionnel trébuche et incapable d'atteindre les objectifs souhaités, compte tenu du grand décalage entre la théorie « les objectifs inscrits dans les textes officiels » et la réalité « le réalisable ». Également, tous les interrogés témoignent qu'il y a une grande disparité, une contradiction et un clivage entre la situation réelle du sport scolaire au cycle primaire et les orientations ministérielles relatives à son organisation. Alors que le ministère appelle à la généralisation et la vulgarisation de la pratique sportive, nous constatons que la réalité est complètement différente, à l'exception des établissements qui bénéficient des centres sportifs et de quelques enseignants fervents du sport qui font des sacrifices.

D'après les réponses recueillies nous pouvons donc affirmer que la vulgarisation de la pratique sportive au niveau du cycle primaire reste en deca des attentes visant la promotion du sport scolaire au niveau national.

B- Analyse et vérification de l'hypothèse N°2 :

- **La déficience ou l'absence de matériel et d'infrastructure sportive dans les établissements primaires nuisent à la promotion des associations sportives scolaires.**

Pour étudier cette hypothèse nous nous basons sur les réponses des interviewés qui affirment que la majorité des établissements ne disposent pas d'installations sportives et d'équipements adéquats et suffisants.

Également, à partir des réponses à la question N°10, Il parait que 76% des directeurs déclarent que leurs établissements manquent d'infrastructures sportives ; Cependant seulement 24% d'entre cette population déclare l'existence de ce facteur externe qui représente souvent un handicap devant la dynamique des ASS.

En résumé le facteur du manque d'installations sportives adéquates et varié est souvent cité par les acteurs concernés comme un handicap majeur devant la promotion et la dynamique des ASS au cycle primaire.

C- Analyse et vérification de l'hypothèse N°3 :

- **Le bénéfice des élèves du primaire de la pratique sportive sur le plan quantitatif et qualitatif est partiel voire insuffisant, pour permettre l'atteinte des objectifs escomptés.**

La vérification de cette hypothèse se réfère à la Question N°2 qui montre clairement que les élèves du primaire ne bénéficient pas réellement de l'EPS. Aussi, la question N°3 affirme l'absence presque totale de l'ASS au cycle primaire. Dans ce sens, nous constatons que 67% des directeurs et 81% d'enseignant déclarent l'inexistence officielle d'une ASS. Ce qui nous laisse penser que le sport scolaire de masse est loin d'être réel dans la majorité de nos écoles et qu'une large pépinière ne profite pas des vertus et valeurs transmises par les compétitions sportives scolaires. Dans le même sens, 91% des directeurs touchés par l'étude affirment l'absence totale d'un centre sportif de proximité où les élèves du cycle primaire peuvent bénéficier des activités sportives.

Les statistiques liées à la question n°5 montrent que dans les 67 établissements primaires concernés par la recherche, seulement 378 élèves sur 24.531 élèves qui bénéficient des séances d'EPS et d'animation sportive. D'une autre manière c'est 1,5% d'élèves qui profitent des activités sportives, ce qui représente un indice très faible de la dynamique des centres sportifs destinés au cycle

primaire et surtout il est un indicateur fiable de l'aspect encore élitiste de cet axe du projet 11.

Au niveau de l'égalité et la parité entre le genre, les réponses directeurs et enseignants liées à la question n°6 affirment que la fille n'a pas encore accéder à la place qu'elle mérite dans la participation aux compétitions scolaires, que ce soit dans et hors l'établissement. Dans ce sens, 08 sur 67 directeurs déclarent l'absence totale de la fille, et 31 sur 67 comptent la présence de moins de 50% des filles dans les activités du sport scolaire, alors que, 24 directeurs sur 67 affirment que la moitié des élèves filles bénéficient des compétions scolaires.

Ces questions nous ont permis de mesurer la validité de notre hypothèse en affirmant que le bénéfice des élèves du primaire de la pratique sportive sur le plan quantitatif et qualitatif est partiel ainsi qu'insuffisant, pour permettre l'atteinte des objectifs escomptés.

D- Analyse et vérification de l'hypothèse N°4 :

- Le manque de formation initiale et continue des enseignants du cycle primaire en matière d'EPS et l'absence de programmes appropriés ainsi que le non-respect du volume horaire réservé aux activités sportives entravent la dynamique du sport scolaire.**

Pour vérifier cette hypothèse les réponses des acteurs interviewés confirment l'idée que les enseignants et les enseignantes du primaire sont insuffisamment formés pour mener à bien l'entraînement sportif et la détection des talents dans le cadre des ASS, dans ce sens ils ont donné deux raisons : La première est l'absence de formation initiale et de spécialisation dans le domaine du sport et des activités sportives, ce qui rend cette tâche difficile. Deuxièmement, la majorité d'enseignant refuse d'effectuer un travail supplémentaire, affirmant qu'il existe de nombreuses matières d'enseignement qu'ils assument dans l'école.

Dans la même perspective, la question N°7 destinées aux directeurs et enseignants, nous renseigne que les facteurs qui entravent la dynamique du sport scolaires sont le manque du matériel et d'installation sportives avec un pourcentage de 66,1%, le manque des moyens financiers avec un pourcentage de 56,7% et le

manque de formation dans les spécialités sportive avec un pourcentage de 55,8%.

Il paraît que notre hypothèse est validée par les facteurs cités comme handicaps qui paralysent la dynamique de l'association sportive. Ces facteurs sont principalement d'ordre externe, ils représentent les vrais verrous devant la dynamisation du sport scolaire dans le cycle primaire.

CHAPITRE III : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

1- SUGGESTIONS PROPOSEES PAR L'ECHANTILLONNAGE EXPERIMENTAL :

Nous ne saurions terminer cette étude sans essayer de donner des propositions de solutions pour une dynamique du sport scolaire au cycle primaire, permettant une meilleure organisation des associations sportives et une revalorisation de l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire au cycle primaire.

Nous essayons de proposer donc, un certain nombre de recommandations autour desquelles une discussion sérieuse doit être menée, afin d'établir les bases d'une revalorisation de l'ASS. Les propositions présentées par les inspecteurs d'EPS, le président des bureaux du sport scolaire au niveau des AREFs et directions provinciales, ainsi que celles proposées par les directeurs et enseignants du cycle primaires sont complémentaires et en adéquation.

1- Suggestions proposées par les directeurs et enseignants pour dynamiser l'ASS au cycle primaire :

1-1 Le recrutement de professeurs spécialisés en EPS au cycle primaire :

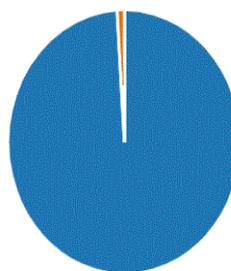
Presque 100% des enseignants ont la conviction suprême de l'importance du recrutement d'un enseignant spécialisé dans le domaine de l'animation et l'entraînement sportif, pour répondre convenablement aux besoins et caractéristique de l'élève au cycle primaire.

20. **Est-ce que vous considérez que le recrutement de professeurs spécialisés en EPS au primaire est devenu une nécessité incontournable pour répondre aux besoins des élèves ?**

هل تظنون أن توظيف أساتذة متخصصين في التربية البدنية والرياضية أصبح ضرورة حتمية من أجل الاستجابة لاحتياجات الطفل المغربي؟

[Plus de détails](#)

● Oui نعم	197
● Non لا	2



1-2 Les facteurs indispensables pour le redressement du sport scolaire au cycle primaire :

Il paraît que pour redynamiser le sport scolaire au cycle primaire il faut agir sur des facteurs externes liés d'une part à

l'adaptation des horaires et l'allègement des programmes scolaires et d'autre part à la construction de plus de terrains de sport. Les facteurs internes sont généralement liés à la motivation intrinsèque des enseignants et surtout à la formation dans le domaine sportif. Nous vous proposons ici par ordre d'importance les facteurs que les enseignants ont jugés indispensables pour le redressement du sport scolaire :

1^{er} : Réserver des horaires adaptés et adéquats : **76,1%**

2^{ème} : Résoudre le problème d'infrastructure : **73,5%**

3^{ème} Motiver et encourager les enseignants : **70%**

4^{ème} Allègement du Programme et des manuels scolaires : **69,3%**

5^{ème} Formation des cadres qualifiés : **68,9%**

6^{ème} La formation continue dans le domaine sportif : **67,8%**

7^{ème} Encourager et motiver les directeurs d'établissements du cycle primaire : **61,3%**

8^{ème} L'obligation de créer des ASS et faciliter l'adhésion des élèves : **56,6%**

9^{ème} Instauration des réseaux de communication avec le bureau du sport : **56,3%**

10^{ème} Instauration des statuts et règlements du sport scolaire au primaire et mettre à jour les lois en vigueur : **55,2%**

11^{ème} Sensibilisation des parents à l'importance du sport : **51,8%**

1-3 La dynamique du sport scolaire dans le monde rural :

Pour réduire la disparité qui existe entre les régions rurales et urbaines en matière du sport scolaire et pouvoir redynamiser la pratique sportive d'une manière qualitative et équitable, les directeurs d'établissements scolaires ont proposé plusieurs pistes riches, variés et complémentaires que nous citons ci-dessous :

- Développer une vision claire du sport scolaire en tant que spécialité dans le monde rural.
- Fournir et équiper l'espace approprié au sport.
- La nécessité de former des enseignants spécialisés dans le sport scolaire.
- Mettre à disposition des aires de jeux et des équipements adaptés pour favoriser la pratique du sport en toute sécurité.
- Fournir les infrastructures nécessaires pour réduire ces disparités
- Implantation de stades et de salles de sport et la création d'infrastructures sportives au sein de chaque établissement pour assurer la réussite de la formation sportive souhaitée.
- Fournir des cadres spécialisés,
- Affecter les ressources financières dans les budgets des ASS pour garantir leur bon fonctionnement.

2-RECOMMANDATIONS DE L'EQUIPE DE RECHERCHE :

Il est bien certain que l'étude empirique que nous avons réalisé par rapport à la réalité des ASS au niveau de l'enseignement primaire dans le cadre de notre recherche action révèle à quel point les lacunes et les dysfonctionnements dont souffre le sport scolaire à l'école primaire, tant au niveau structurel, organisationnel et fonctionnel sont énormes. En réalité le décalage gigantesque qui existe entre les textes officiels qui régissent la pratique de l'EPS dans le système éducatif et la réalité de l'enseignement de cette discipline nous interpelle à plus d'un titre. En effet depuis l'instauration de la charte nationale de l'éducation et de la formation en 1999 qui précise que l'éducation physique et sportive ainsi que les activités parascolaires sont considérées comme un domaine crucial et obligatoire, aux niveaux des enseignements primaire, collégial et secondaire, la situation de l'enseignement de l'éducation physique et de la pratique sportive au niveau primaire n'a pas connu de réels progrès. On peut même dire qu'elle a empiré vu que les effectifs des élèves scolarisés au niveau de l'école élémentaire se sont démultipliés au fil du temps et que les conditions favorables de l'enseignement et du développement de cette discipline ne sont pas encore réunies. De surcroît, bien que la loi 30-09 dans son article 2 insiste sur le caractère obligatoire de

l'EPS ainsi que l'obligation de la constitution des ASS au sein des établissements scolaires dans son article 3, force est de constater d'après les bilans de notre recherche que ce cadre juridique n'est pas respecté à grand échelle pour plusieurs raisons. Ainsi l'urgence de l'élaboration d'un plan de réforme pour la restructuration et la redynamisation de la pratique de l'EPS au niveau du cycle primaire s'impose plus que jamais. Pour réaliser cet objectif, nous préconisons de prioriser parmi les facteurs susceptibles de développer la pratique du sport scolaire au niveau primaire la concrétisation des standards de qualités suivants :

2-1 -LE STANDARD DE L'INFRASTRUCTURE SPORTIVE ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

Il est bien certain qu'il ressort d'après l'enquête que nous avons menée sur le terrain que le problème de l'absence cruciale de l'infrastructure sportive dans un bon nombre d'établissements scolaire au primaire constitue un obstacle majeur non seulement à la mise en œuvre des activités des ASS mais encore à la réalisation des cours d'EPS proprement dit. Nous rappelons que 76% des chefs d'établissements interrogés dans ce sens déclarent ne pas disposer des installations sportives nécessaires à la réalisation des cours d'EPS. Pour contrecarrer ce problème nous préconisons :

- La redynamisation et la généralisation du projet E1P6 relatif au programme d'urgence qui avait mis l'accent en 2009 sur la construction de terrains de sports dans 3000 établissements scolaires au primaire marocain.
- La spécification dans les nouveaux cahiers des charges relatifs à la construction des nouvelles écoles que soit mentionné la construction d'un gymnase équipé et des terrains de sports.
- La dotation des établissements scolaires primaire en équipement sportif pour les activités des ASS et en matériel didactique approprié pour les cours d'EPS relatif à cette tranche d'âge.

2-2 -LE STANDARD DE LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT :

D'après les résultats du questionnaire 87% des enseignants disent qu'ils ne sont pas assez formés pour pouvoir enseigner l'EPS ou animer une séance d'ASS. Le métier de professeur d'EPS est un métier comme les autres qui demande des compétences et des qualités spécifiques. Ainsi, pour obéir à l'orthodoxie scolaire qui suppose que ceux qui travaillent à l'école devront faire preuve de compétences requises, le professeur d'EPS n'échappe pas à cette règle et devra subir au préalable une formation complète lui permettant d'exercer efficacement et sereinement son métier. Sans aucun doute, parmi les missions principales d'un professeur d'EPS c'est de faire apprendre aux élèves les différentes formes de

pratiques sportives en fonction de leurs natures différentes à la fois dans leur volet théorique et pratique. Ainsi, pour bien assurer cette mission, l'enseignant d'EPS devra faire preuve de connaissances techniques, tactique et réglementaire de ses différentes activités sportives qui sont à la fois considérées comme objets et moyens d'enseignement. De même l'enseignant devra avoir une maîtrise des moyens didactique et pédagogiques qui lui permettent de structurer son enseignement tout en faisant le choix judicieux des méthodes d'interventions les plus efficaces. En plus de cela, l'enseignant d'EPS devra posséder des connaissances psychosociologiques, physiologiques et anatomiques sur l'élève pour l'appréhender dans sa globalité et permettre son épanouissement de manière harmonieuse. Sans aucun doute, face aux missions que l'institution veut leur confier pour remplir les taches d'enseignant d'EPS, et entraîneur dans le cadre des ASS, une large proportion des professeurs du primaires selon l'étude réalisée se sentent désarmés parce qu'ils n'ont pas les compétences requises pour assurer de telles missions. De même, sans une formation initiale ou continue, on ne peut pas parler de spécialisation dans une activité sportive optionnelle pour l'entraînement sportif méthodique dans le cadre des ASS au niveau de l'enseignement primaire. Le manque des profils de spécialistes dans les APS atteint selon l'étude 83% ce qui impacte négativement la gestion des activités dans le cadre des ASS.

Ainsi, pour ses multiples raisons, l'impératif de la mise en place d'une formation spécifique pour l'enseignement de l'EPS au cycle primaire s'impose de manière forte pour doter les écoles primaires d'enseignants compétents capables d'assumer les rôles qui vont leur être confiés. De surcroît, la mise en place de modules spécifiques pour la formation continue relatifs à l'enseignement de l'EPS et à l'entraînement sportif dans le cadre des ASS au profit des enseignants du primaire devra être programmée.

2-3 – LE STANDARD JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL :

Il est bien évident, que d'après les résultats obtenus, il s'avère que 67% des chefs d'établissements et 81% des enseignants au niveau primaire déclarent l'inexistence des ASS dans leur école. De ce fait, rappeler aux directeurs d'établissements le caractère obligatoire de la constitution des ASS c'est les inciter à être responsables par rapport à leur engagement institutionnel et juridique relatif à la loi 30-09. Dans ce sens une note ministérielle devra être réservée exclusivement pour le primaire marocain incitant les chefs d'établissements à se conformer à cette obligation juridique qui s'avère un impératif majeur vue le très faible taux de la constitution des ASS au niveau des écoles primaires du secteur public et privé concernées par la recherche. Parallèlement à cela une formation continue concernant la gestion des ASS sur le plan

administratif et financier au profit des directeurs d'établissements et des enseignants devient indispensable pour les inciter à être des acteurs actifs dans le développement du sport scolaire. Et cela se justifie par le fait que 51 directeurs d'établissements sur 67 annoncent ne pas avoir bénéficié de formation dans la gestion des ASS.

2-4 –LE STANDARD TAUX DE PRATIQUANTS :

L'étude que nous avons menée révèle un très faible taux de participants dans le cadre des activités d'ASS au niveau des centres sportifs par rapport à l'effectif globale des élèves scolarisés. En effet, sur les 24531 élèves des zones ciblées par l'étude seulement 378 élèves bénéficient réellement de la pratique sportive dans les centres sportifs en question. En réalité augmenter la masse des participants des élèves par rapport à la pratique sportive dans le cadre des ASS au niveau du cycle primaire constitue un véritable défi à relever. Il est bien évident que compte tenu de la multiplicité des contraintes à la fois exogènes et endogènes qui s'opposent à la redynamisation du sport scolaire, les solutions apparaissent très limitées en l'absence d'une refonte structurale et fonctionnelle de toutes ses composantes. Cependant, il est impératif que les chefs d'établissements doivent être convaincus que les activités sportives doivent figurer dans les projets d'établissements intégrés (PEI)

qu'ils sont censés élaborer avec le collectif des enseignants. Certes, la volonté des chefs d'établissements de faire de la pratique sportive une composante incontournable de la vie scolaire, s'inscrit en parfaite adéquation avec le cadre juridique qui organise cette activité. Cependant, les directeurs d'établissements au cycle primaire doivent saisir l'opportunité de demander l'exploitation des installations sportives avoisinantes dont la gestion relèvent désormais du ministère de l'éducation nationale du préscolaire et du sport. De même la possibilité de l'exploitation des terrains de proximité s'avère très bénéfique pour les activités sportives en faveur des élèves du primaire, surtout qu'un seul département ministériel est responsable de l'éducation nationale et des sports.

2-5 –LE STANDARD GÉNÉRALISATION ET ACCÉLÉRATION DU PROJET 11 :

Il est bien certain que le projet 11 émanant du portefeuille des projets de mise en œuvre des recommandations de la loi cadre 51-17 , avait comme objectif ambitieux d'améliorer le sport scolaire en créant les conditions nécessaires à la pratique des activités sportives scolaires par les élèves et en faire une pépinière pour l'exploration des talents sportifs, en affinant leurs compétences et en les orientant vers les clubs sportifs nationaux. Pourtant, il ressort de l'enquête menée que 91% des chefs d'établissements

questionnés affirment l'absence totale d'un centre sportif de proximité où les élèves du cycle primaire peuvent tirer profit par rapport aux activités sportives pratiquées. L'absence remarquable des centres sportifs est à l'origine du très faible pourcentage de participation des élèves au niveau élémentaire qui ne dépasse pas 1,54% des élèves touchés par l'enquête.

Ainsi la nécessité de l'accélération et de la généralisation de ces centres sportifs devient un impératif majeur pour aider les élèves talentueux dans le domaine sportif à développer précocement leurs capacités et les aider à devenir les champions de demain.

2-6- LE STANDARD FINANCIER ET MATERIEL :

Selon l'enquête menée, les ASS manquent de moyens financiers suffisants pour amorcer une vraie dynamique du sport scolaire dans le cycle primaire. En effet, la nécessité de penser sérieusement à reconforter et diversifier les procédés de financements des ASS s'avère sine qua non. De même, à part les cotisations des élèves, il est impératif de mobiliser les accords de partenariats qui doivent figurer dans les PEIs des établissements scolaires, et qui veillent sur le renforcement du potentiel financier des établissements scolaires de primaire. De surcroît, la personnalité morale dont bénéficie les ASS, leur confère juridiquement la possibilité de

chercher d'autres sources de financement qui lui autorise les textes juridiques en vigueur.

CONCLUSION

En guise de conclusion, la dynamique du sport scolaire au primaire dans le cadre des associations sportives scolaires, passe impérativement par la mobilisation de tous les acteurs publics et instances institutionnelles ainsi que les ressources matérielles et humaines susceptible l'atteinte de sa promotion escomptée. Ceci dit, les presque quatre millions d'adhérents parmi les élèves scolarisés au cycle primaire, présente une pépinière très considérable pour mettre en exergue toutes les vertus incarnées par la pratique sportive dans cette catégorie d'âge.

La recherche action menée dans ce sens vise à mettre dans un premier abord, le focus sur les prérequis accumulés dans ce secteur sportif scolaire, depuis son instauration dans le système éducatif. Et puis dans un deuxième lieu, mettre le point sur les manquements et carences constatés presque sur tous les plans et qui affecte in vivo sa promotion. Et dans un dernier lieu et suite aux résultats de l'investigation, préconiser des suggestions et propositions factuelles, et réalisables gage d'assurer la dynamique et l'épanouissement de ce domaine d'intervention.

Pour se faire, une étude théorique et empirique est menée, suivi d'une analyse et interprétation des résultats selon les standards

scientifiques, conquis depuis un échantillonnage expérimental signifiant, et d'après un organigramme étalé sur une période estimée suffisante.

Un éventail de constats se conclut de cette recherche, et qui se résume ainsi :

- Le sport scolaire au cycle primaire est dépourvu d'infrastructure susceptible de veiller à sa dynamisation, d'où la nécessité d'investir dans l'équipement sportif qui garantit une enceinte d'une pratique sportive de qualité.
- Le personnel concerné par l'encadrement du sport scolaire au cycle primaire n'est pas qualifié pour assurer cette mission aussi délicate. Il s'avère impératif de mettre en place une formation initiale et continue adéquate pour le perfectionnement des acquis des ressources humaines pédagogiques et administratifs concerné par ce domaine d'intervention.
- Le nombre de pratiquants du sport scolaire au cycle primaire, reste en deca de tous les standards, surtout que la pratique de masse dans cette tranche d'âge est très importante pour le développement des élèves et permettre une pratique d'élite aussi compétitive au niveau national et international. Dans ce sens, il est recommandé de prendre des mesures institutionnelles et juridiques pour maximiser la participation de tous dans la pratique sportive.

- L'arsenal juridique qui encadre le sport scolaire au niveau du primaire manque de rigueur vis-à-vis de son application. Il est indispensable d'édicter des textes réglementaires supplémentaires et spécifiques à la promotion de ce domaine d'intervention pour assurer effectivement sa dynamisation.
- L'approche genre ne se manifeste pas dans le sport scolaire primaire selon les résultats du sondage effectuée. De ce fait, l'implication davantage du sexe féminin dans la pratique sportive dans ce cycle est obligatoire pour permettre une parité sportive et combler les décalages constatés.
- Le financement du sport scolaire au cycle primaire est insuffisant pour pouvoir le dynamiser via les ASS. C'est pour cela qu'il est judicieux de diversifier les modes de financements pour un renforcement de leur potentiel financier.

Cette recherche action reste un modeste travail scientifique qui réalise un diagnostic sur la réalité de la dynamique des associations sportives scolaires au niveau du cycle primaire, ainsi qu'il propose des actions à mener en vue de garantir sa promotion. De plus, il ouvre le débat sur l'avenir de ce secteur d'intervention aussi important dans le cycle primaire, et dans l'attente de l'étendre sur le préscolaire qui demeure une des

priorités du nouveau modèle de développement et les pouvoirs publics.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

A- REFERENCES SCIENTIFIQUES :

- 1- Constant .M, Revue EPS n° 205, 1987.
- 2- Gaugey.J, Revue EPS n° 266, 1990.
- 3- Cazorla.G, De la pratique sportive du débutant à celle du sportif de haut niveau, troisième colloque international de la Guadeloupe, 15-16-17 décembre 1994.
- 4- Ericsson. KA et Krampe.R.T et Tesch-Romer.C, 1993, The role of deliberate practice in the acquisition of expert performance, psychological review, p : 363 .
- 5- Jayanthi.N, Pinkham.C, Dugas.L, Patrick.B et Labelle.C, sports specialization in Young athletics évidence – based recommandations. Sports health : A multidisciplinary approach.

B- REFERENCES JURIDIQUES :

- 1- Dahir n°1-11-91 du 27 chaabane 1432 (29 juillet 2011) portant promulgation du texte de la constitution.

- 2- Le Dahir n°1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association, tel que modifié et complété.
- 3- Dahir n° 1-10-150 du 13 ramadan 1431 (24 août 2010) portant promulgation de la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports.
- 4- Dahir n° 1-19-113 du 7 hija 1440 (9 août 2019) portant promulgation de la loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.
- 5- Le Décret n°2-02-382 du 17 juillet 2002 relatif aux compétences et l'organisation du ministère de l'éducation nationale.
- 6- Décret n° 2-10- 628 du 7 hija 1432 (4 novembre 2011) pris pour l'application de la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports.

C- WEBOGRAPHIE :

- 1- www.men.gov.ma
- 2- www.outdoors.ma/od-dossiers
- 3- www.frmssdpss.com
- 4- www.mapexpress.ma